

TABLEAU VI

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

TABEL VI

MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE PREMIER.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	a) Traitement du Ministre	21,000 »	»
	b) Frais de représentation	9,000 »	»
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. Traitements de disponibilité. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)	737,888 »	67,500 »
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, menues dépenses. Loyers d'immeubles servant de bureaux à l'administration centrale; impositions; dépenses locatives. Travaux exceptionnels de restauration de l'hôtel ministériel et des bureaux. Acquisition et entretien d'une automobile à l'usage du Ministre. Frais du Bulletin du Ministère	360,138 »	125,783 »
4	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque	8,000 »	22,000 »
5	Frais de route et de séjour; missions. Salaires de deux chauffeurs d'automobiles au service de l'administration centrale. (Y compris une somme de 2,500 francs en charge temporaire.)	12,300 »	150 »
	TOTAL DU CHAPITRE I. . . . fr.	1,148,526 »	215,433 »
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS			
6	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des directeurs, professeurs, maîtres d'études des écoles normales provinciales ou libres agréées et des instituteurs des écoles d'application annexées à ces dernières écoles, et prenant cours en 1919 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (Crédit non limitatif.)	230,000 »	»
7	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art 5 de la loi du 16 mai 1876). Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art. 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1919.	128,000 »	»
	A REPORTER . . . fr	358,000 »	»

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN.

1919. 1919. Total des crédits. — Totaal der credieten.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
EERSTE HOOFDSTUK.			
HOOFDBESTUUR.			
21,000 »	»	a) Jaarwedde van den Minister	1
9,000 »	»	b) Kosten van vertoon	
803,388 »	1,434,182 »	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden. Jaarwedden van beschikbaarheid. (Inbegrepen eene som van 40,000 frank als tijdelijke last.)	2
485,924 »	100,079 »	Kantoorgerief, drukwerk, aankoop en herstelling van meubelen, kleine uitgaven. Huurprijzen van gebouwen dienende tot kantoren aan het hoofdbeheer; belastingen; huurkosten. Uitzonderlijke werken van herstelling van het ministerieel hotel en van de kantoren. Aankoop en onderhoud van een automobiel ten dienste van den Minister. Kosten van het <i>Bulletin du Ministère</i>	3
30,000 »	1,000 »	Bibliotheek van het Departement: aankoop van boeken, abonnementen en inschrijvingen; kosten van drukken, innaaien, kartonneeren en verbinden; opstel van den catalogus; materieel der bibliotheek.	4
12,650 »	550 »	Reis- en verblijfskosten; zendingen. Loonen van twee automobielbedieners in dienst bij het hoofdbeheer. (Inbegrepen eene som van 2,500 frank als tijdelijke last)	5
1,363,959 »	1,535,811 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK I.	
HOOFDSTUK II.			
PENSIOENEN EN HULPGELDEN.			
230,000 »	240,000 »	Eerste termijn der pensioenen, te verleenen aan ambtenaren en beambten van den Staat, aan gemeenteleeraars en onderwijzers en aan leden van het onderwijzend personeel der aangenomene en aanneembare lagere scholen, bestuurders, leeraars, studie-meesters der aangenomene provinciale of vrije normaalscholen en onderwijzers op de aan laatst gemelde toegevoegde oefenscholen, en ingaande in 1919 of vóór 1 ^{er} Januari van gemeld jaar. (Onbepaald krediet.)	6
128,000 »	230,000 »	Pensioenen door de voormalige voorzieningskassen aan gemeenteleeraars en onder- wijzers verschuldigd (art. 5 der wet van 16 Mei 1876). Tusschenkomst van den Staat in de betaling der pensioenen verleend of te verleenen aan weduwen, kinderen of weezen van ambtenaren en beambten van den Staat en van leeraars en onderwijzers, voor de jaren aansluiting bij de voorzieningskassen, afgeschaft bij de wet van 16 Mei 1876 (art. 1 der wet van 31 Maart 1884). Termijnen vervallen vóór 1 ^{er} Januari 1919.	7
358,000 »	490,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	358,000 »	»
8	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constituées en sociétés mutualistes reconnues.	25,000 »	»
9	Restitution à la Caisse des veuves et orphelins de l'Administration de l'Instruction publique des parts de pension payées par elle à la décharge de l'État (loi du 15 mars 1867)	»	»
10	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minime	67,600 »	52,400 »
	TOTAL DU CHAPITRE II. . . . fr.	450,600 »	52,400 »
	CHAPITRE III. SCIENCES ET LETTRES.		
11	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale. Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés. Sociétés littéraires et scientifiques. Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 30 avril 1895; frais des jurys. Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires. Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 50 septembre 1887. Encouragements à la littérature et à l'art dramatiques (littéraire et musical) Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i> . Office international de bibliographie: rédaction et administration. Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise). Location de tables d'études aux stations zoologiques, physiologiques et biologiques à l'étranger. Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires, impressions et dépenses diverses pour le service spécial de l'Administration des Sciences et des Lettres	398,850 »	»
12	Institut historique belge de Rome	35,000 »	»
13	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité; jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn. Frais d'impression; prix des concours; chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers. Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres-patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique. Publication d'une <i>Biographie nationale</i> . Publication d'une collection des grands écrivains du pays	234,900 »	1,050,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	663,750 »	1,050,000 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
358 000 »	490,000 »	OVERDRACHT.	
25,000 »	125 000 »	Aanmoedigingspremiën aan de pensioenkassen der vrije onderwijzers, ingericht als erkende maatschappijen tot onderlingen bijstand.	8
	1,794 »	Teruggave aan de Kas voor weduwen en weezen van het bestuur van het Openbaar Onderwijs der deelen van pensioen door haar betaald ter ontlasting van den Staat (wet van 15 Maart 1867)	9
120,000 »	2,000 »	Verleening van hulpgelden, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten, lagere onderwijzers en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Verleening van hulpgelden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan diegene der personen die een gering pensioen genieten.	10
503,000 »	618 794 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK II.	
		HOOFDSTUK III. WETENSCHAPPEN EN LETTEREN.	
393,850 »	188,400 »	Toelagen en aanmoedigingen rakende de letterkunde en de wetenschappen; letterkundige, wetenschappelijke of oudheidkundige reizen en zendingen; opdelvingen en werken in het belang der wetenschap en der nationale oudheidkunde. Hulpgelden aan in nood zijnde letterkundigen of geleerden of aan families van overledene letterkundigen of geleerden. Letterkundige en wetenschappelijke maatschappijen. Vijfjaarlijksche en tienjaarlijksche prijzen ingesteld door koninklijke besluiten van 1 December 1845, 6 Juli 1851, 20 December 1882 en 30 April 1895; kosten voor de jury's inschrijvingen; aankoop van werken voor de volksbibliotheken. Kosten van het kantoor der internationale Vereeniging ter bescherming van letter- en kunstwerken; druk- en andere kosten betreffende de uitvoering der wet van 30 September 1887. Aanmoedigingen aan de tooneelletterkunde en tooneelkunde (letteren en muziek). Uitgave der <i>Bibliotheca belgica</i> . Internationale dienst van bibliographie; opstel en beheer. Aandeel van België in de kosten tot uitgave van het <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> . Huurkosten van studeertafels in de zoologische, physiologische en biologische stations in het buitenland. Aankoop en inbinding van wetenschappelijke of letterkundige werken, drukwerk en allerlei uitgaven voor den bijzonderen dienst van het beheer van Wetenschappen en Letteren	11
35,000 »	40,500 »	Belgisch historisch Instituut te Rome	12
1,284,900 »	125,000 »	Koninklijke Academie van wetenschappen, letteren en schoone kunsten van België: jaarwedden en dagloonen van het personeel; jaarwedden van beschikbaarheid; zitpenningen; onderzoek en beoordeeling van den prijskamp der stichting De Keyn. Drukkosten; prijzen der wedstrijden. Verwarming, verlichting en kosten van onderhoud van het Paleis der Academiën. Verschillende kosten. Kosten der Koninklijke commissie voor geschiedenis; uitgave der <i>Onuitgegeven Belgische Kronieken</i> ; opstel en uitgave der <i>Chronologische tafel</i> der oorkonden, diploma's, opene brieven en andere gedrukte stukken rakende de geschiedenis van België. Uitgave eener <i>Nationale Biographie</i> . Uitgave eener verzameling van 's Lands groote schrijvers.	13
1,713,750 »	353,900 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. fr.	663,750 »	1,050,000 »
14	Académie royale flamande de langue et de littérature : traitements et salaires du personnel ; traitements de disponibilité ; jetons de présence ; frais d'impression ; prix des concours ; chauffage, éclairage et frais d'entretien des locaux ; frais divers ; publication des anciens monuments de la littérature flamande.	63,000 »	»
15	Observatoire royal : personnel ; salaires des gens de service ; traitements de disponibilité.	143,000 »	»
16	Observatoire royal : frais de matériel ; acquisition d'instruments ; impressions. (<i>Y compris une somme de 72,000 francs en charge temporaire.</i>)	148,000 »	»
17	Institut royal météorologique : personnel ; salaires des gens de service ; traitements de disponibilité	60,000 »	»
18	Institut royal météorologique : frais de matériel ; acquisition d'instruments ; impressions. (<i>Y compris une somme de 32,870 francs en charge temporaire.</i>)	54,500 »	»
19	Bibliothèque royale : personnel ; traitements de disponibilité ; rédaction du catalogue général	224,700 »	»
20	Bibliothèque royale : matériel et acquisitions. (<i>Y compris une somme de 29,000 francs en charge temporaire.</i>)	415,000 »	»
21	Musée royal d'histoire naturelle : personnel et frais d'études des collections ; traitements de disponibilité	140,000 »	»
22	Musée royal d'histoire naturelle : matériel et acquisitions ; exploration scientifique du pays et achat de collections ; publication des <i>Annales du Musée</i> . (<i>Y compris une somme de 40,000 francs en charge temporaire.</i>)	149,700 »	»
23	Archives générales du Royaume à Bruxelles : personnel ; traitements de disponibilité.	125,000 »	»
24	Archives générales du Royaume à Bruxelles : matériel ; atelier de reliure pour la restauration des documents ; collection sigillographique	35,000 »	»
25	Archives de l'État dans les provinces : personnel ; traitements de disponibilité	130,000 »	»
26	Frais de publication des <i>Inventaires des archives</i> ; frais de recouvrement de documents provenant des archives, tombés dans des mains privées ; frais d'acquisition ou de copie de documents concernant l'histoire nationale ; dépenses de matériel des dépôts d'archives dans les provinces ; subsides pour le classement et pour la publication des inventaires des archives appartenant aux provinces, aux communes et aux établissements publics ; dépenses diverses relatives aux archives. Recouvrement d'archives restées au pouvoir de gouvernements étrangers ; frais de classement, de copie, de transport, etc. Inspection des archives communales.	39,100 »	»
27	Échanges littéraires internationaux : comité, traitements du personnel. Local et matériel ; frais d'expédition et d'emballage ; frais divers	42,200 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE III. fr.	2,432,950 »	1,050,000 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERF DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
1,713,750 »	353,900 »	OVERDRACHT.	
63,000 »	10,000 »	Koninklijke Vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde : jaarwedden en dagloonen van het personeel; jaarwedden van beschikbaarheid; zitpenningen; drukkosten; prijzen der wedstrijden; verwarming, verlichting en onderhoud der lokalen; verschillende kosten; uitgave der oude gedenkstukken der vlaamsche letterkunde	14
143,000 »	110,000 »	Koninklijke sterrenwacht : personeel; loon der dienstlieden; jaarwedden van beschikbaarheid.	15
148,000 »	»	Koninklijke sterrenwacht : kosten van materieel; aankoop van toestellen; drukwerk. (<i>Inbegrepen eene som van 72,000 frank als tijdelijke last.</i>)	16
60,000 »	40,000 »	Koninklijk weerkundig instituut : personeel; loon der dienstlieden; jaarwedden van beschikbaarheid.	17
54,500 »	»	Koninklijk weerkundig instituut : kosten van materieel; aankoop van toestellen; drukwerk. (<i>Inbegrepen eene som van 32,870 frank als tijdelijke last.</i>)	18
224,700 »	180,000 »	Koninklijke bibliotheek : personeel; jaarwedden van beschikbaarheid; opstel des algemeenen catalogus.	19
415,000 »	7,500 »	Koninklijke bibliotheek : materieel en aankopen. (<i>Inbegrepen eene som van 29,000 frank als tijdelijke last.</i>)	20
140,000 »	76,500 »	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis : personeel en studiekosten der verzamelingen; jaarwedden van beschikbaarheid.	21
149,700 »	80,500 »	Koninklijk museum van natuurlijke geschiedenis : materieel en aankopen; wetenschappelijke verkenning van het land en aankoop van verzamelingen; uitgave der <i>Annales du Musée</i> (<i>Inbegrepen eene som van 30,000 frank als tijdelijke last.</i>)	22
125,000 »	36,000 »	Algemeen Rijksarchief te Brussel : personeel; jaarwedden van beschikbaarheid . . .	23
35,000 »	»	Algemeen Rijksarchief te Brussel : materieel; boekbinderswerkhuis voor het herstellen van oorkonden; zegelverzameling.	24
130,000 »	36,000 »	Staatsarchieven in de provinciën : personeel; jaarwedden van beschikbaarheid. . . .	25
39,100 »	»	Drukkosten van de <i>Inventarissen der archieven</i> ; inkoopkosten van oorkonden, voortkomende van de archieven, gevallen in handen van bijzonderen; kosten van aankoop of van afschrijven van oorkonden betreffende 's lands geschiedenis; uitgaven voor het materieel der bewaarplaatsen van archieven in de provinciën; toelagen voor de klassering en voor de uitgave der inventarissen van de archieven, toebehoorende aan de provinciën, aan de gemeenten en aan de openbare gestichten; verschillende uitgaven betreffende de archieven. Wederneming van archieven, in handen van vreemde regeeringen gebleven; kosten van klasseering, afschrijven, vervoer, enz. Inspectie der gemeentearchieven	26
42,200 »	9,000 »	Internationale letterkundige uitwisselingen : comiteit jaarwedden van het personeel lokaal en materieel; kosten van verzending en inpakking; verschillende kosten.	27
3,482,950 »	939,400 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK III.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
CHAPITRE IV.			
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.			
28	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : traitement du secrétaire . . .	1,500 »	»
29	Conseil de perfectionnement de l'enseignement supérieur : frais de route et de séjour des membres du conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers.	3,000 »	»
30	Traitements du personnel enseignant et du personnel administratif des deux universités de l'État; traitements de disponibilité; indemnités aux membres du personnel enseignant chargés d'un service extra-universitaire. Rémunération de services rendus par des personnes étrangères au personnel universitaire.	2,800 000 »	»
31	Enseignement supérieur organisé en Belgique non occupée, en pays alliés ou neutres, à l'intention des jeunes gens belges réfugiés ou internés; subs des	»	»
32	Enseignement supérieur à l'armée	20,000 »	»
33	Matériel des universités de l'État et de leurs dépendances, y compris le service des cliniques. Subsidés pour encourager dans les universités le mouvement en faveur de l'éducation physique des étudiants	1,500,000 »	»
34	Bourses universitaires; bourses de voyage ou subsidés éventuels en faveur de lauréats qui n'ont pu obtenir une de ces bourses; frais de concours pour la collation des bourses. Bourses de voyage destinées aux porteurs de diplômes scientifiques universitaires . . .	138 000 »	»
35	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres des jurys (<i>Y compris une somme de 47,000 francs en charge temporaire.</i>)	192 000 »	»
36	Jurys d'examen constitués par le Gouvernement pour la collation des grades académiques: matériel; salaire des huissiers. (<i>Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.</i>)	20 000 »	»
37	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires: frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale (art. 17, litt. f, de la loi du 12 avril 1894).	27,200 »	»
38	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890: matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale. (<i>Y compris une somme de 3,000 francs en charge temporaire.</i>)	8,000 »	»
A REPORTER. . . . fr.		4,709,700 »	»

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		HOOFDSTUK IV. HOGER ONDERWIJS.	
1,500 »	»	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : jaarwedde van den secretaris	28
3,000 »	»	Verbeteringsraad van het hooger onderwijs : reis- en verblijfkosten der leden van den raad; druk, autographiën, kopieën en andere werken door dien raad bevolen. Bibliotheek : aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten	29
2,800,000 »	5,000 000 »	Jaarwedden van het onderwijzend en het besturend personeel van 's Staats beide hoogeschofen; jaarwedden van beschikbaarheid; vergoedingen aan de leden van het onderwijzend personeel, belast met eenen dienst buiten de hoogeschool. Vergelding der diensten bewezen door personen die niet van het personeel der hoogeschofen deel uitmaken.	30
»	6,000 »	Hooger onderwijs ingericht in de niet bezette streek van België, in geallieerde of onzijdige landen, voor uitgewekene of geïntereeerde Belgische Jonge lieden : toelagen.	31
20,000 »	»	Hooger Onderwijs in het leger	32
1,500,000 »	1,443,000 »	Materieel van 's Staatshoogeschofen en harer aanhoorigheden, de kliniekdienst inbegrepen. Toelagen tot aanmoediging op de hoogeschofen, van de beweging ten voordeele van lichamelijke opleiding der studenten.	33
138,000 »	90 000 »	Hoogeschool-beurzen; reisbeurzen; gebeurlijke toelagen ten voordeele der bekroonden, die geen dezer beurzen konden krijgen; kosten van den wedstrijd ter begeving dezer beurzen. Reisbeurzen voor houders van wetenschappelijke universiteits diploma's	34
192,000 »	20,000 »	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : reiskosten en zitpenningen aan de leden der jury's (Inbegrepen eene som van 47,000 frank als tijdelijke last.)	35
20 000 »	2,000 »	Examenjury's door de Regeering aangesteld voor de begeving der academische graden : materieel; loon der deurwaarders. (Inbegrepen eene som van 10,000 frank als tijdelijke last)	36
27,200 »	3,000 »	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 rakende de begeving der academische graden en het programma der universiteits-examens : reiskosten en zitpenningen van de leden der jury. Kosten van de jury tot goedkeuring zetelende in kieszaken (art. 17, litt. f, der wet van 12 April 1894).	37
8,000 »	5,000 »	Goedkeurings- en examenjury ingesteld krachtens artikel 7 der wet van 10 April 1890 : materieel; loon van den deurwaarder en verschillende kosten. Kosten van de jury tot goedkeuring zetelende in kieszaken (Inbegrepen eene som van 3,000 frank als tijdelijke last)	38
4,709,700 »	6,571,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	4,709,700 »	»
39	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission	7,500 »	»
40	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du secrétaire adjoint.	3,000 »	»
41	Frais du concours universitaire : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités	30 000 »	»
42	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions	21,000 »	»
43	Frais de publication du vingt et unième rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État	»	»
	TOTAL DU CHAPITRE IV. . . . fr.	4,771,200 »	»
	CHAPITRE V.		
	ENSEIGNEMENT MOYEN		
44	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitements du secrétaire, du bibliothécaire et de l'expéditeur	2,300 »	»
45	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil Bibliothèque: acquisition d'ouvrages et reliures. Dépenses et frais divers. Frais de la Commission de réforme de l'enseignement moyen (<i>Y compris une somme de 16,310 francs en charge temporaire</i>)	18,930 »	»
46	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique; contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État : traitements du personnel, indemnités, commission d'enquête (<i>Y compris une somme de 3,540 francs en charge temporaire</i>)	63,900 »	3,500 »
47	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire); contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau. (<i>Y compris une somme de 15,500 francs en charge temporaire</i>)	30,000 »	3,400 »
48	Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège.	156,875 »	»
	A REPORTER fr.	274,005 »	8,900 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
4,709,700 »	6,571,000 »	OVERDRACHT.	
7,500 »	»	Bekrachtigingscommissie der academische diploma's: reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden. Materieel der Commissie.	39
3,000 »	»	Bekrachtigingscommissie der academische diploma's: vergoeding aan den hulpsecretaris	40
30,000 »	20,000 »	Kosten van den universiteitswedstrijd: druk van de bekroonde verhandelingen en andere schriften de hoogeschoolen aangelangende	41
21,000 »	»	Toelagen om de uitgave aan te moedigen der werken van de leden van het personeel der hoogeschoolen en om te voorzien in de kosten der zendingen die noodzakelijk het belang van het hooger onderwijs teogen. Inschrijvingen.	42
»	500 »	Drukkosten van het een en twintigste driejaarlijksch verslag over den toestand van het op Staatskosten gegeven hooger onderwijs.	43
4,771,200 »	6,591,500 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IV.	
		HOOFDSTUK V. MIDDELBAAR ONDERWIJS.	
2,300 »	2,959 »	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs: jaarwedden van den secretaris, van den bibliothecaris en van den afzender.	44
18,930 »	»	Verbeteringsraad van het middelbaar onderwijs: reis- en verblijfkosten en zitpenningen der leden van den raad; druk autographien, kopieën en andere werken door dien raad bevolen. Bibliotheek: aankoop van werken en inbinding. Onderscheidene uitgaven en kosten. Kosten van de commissie tot hervorming van het middelbaar onderwijs. (Inbegrepen eene som van 16,310 frank als tijdelijke last.)	45
69,400 »	90,950 »	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van teekenkunde, de leergangen van handarbeid het onderricht der gymnastiek en van het muziek; nazicht van de boekhouding der secretarissen-penningmeesters van de Staatsinrichtingen van middelbaar onderwijs. jaarwedden van het personeel, vergoedingen, commissie van onderzoek. (Inbegrepen eene som van 3,500 frank als tijdelijke last.)	46
35,400 »	»	Toezicht over de gestichten van middelbaar onderwijs, de leergangen van teekenkunde, de leergangen van handarbeid en het onderricht der gymnastiek en van het muziek (gemeen; de dienst met het beheer van lager onderwijs); nazicht van de boekhouding der secretarissen-penningmeesters van de Staatsinrichtingen van middelbaar onderwijs: reis- en verblijfkosten, vergoedingen; zendingen; kantoorkosten. (Inbegrepen eene som van 15,300 frank als tijdelijke last.)	47
156,875 »	192,837 »	Jaarwedden of vergoedingen voor het personeel der normaalafdeelingen van middelbaar onderwijs van den lagere graad voor jongens, te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik	48
282,905 »	286,746 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. -- MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. fr.	274,005 »	8,900 »
49	Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur pour garçons, à Nivelles et à Gand; pour filles, à Bruxelles et à Liège. (Y compris une somme de 8,000 francs en charge temporaire.)	24,000 »	»
50	Jurys d'examen de l'enseignement moyen, cours temporaires préparatoires : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce. (Y compris une somme de 65,000 francs en charge temporaire.)	130,000 »	20,000 »
51	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel. (Y compris une somme de 2,400 francs en charge temporaire)	6,700 »	»
52	Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) aux athénées royaux (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881 et aux écoles moyennes (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881) Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'Etat atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles). — Traitement et frais de voyage d'un membre du personnel de l'enseignement normal moyen chargé de conférences d'art dans les écoles moyennes de l'Etat pour filles. Subsides aux écoles belges à l'étranger. Traitements ou indemnités aux membres du personnel des établissements d'enseignement moyen de l'Etat, à l'armée ou à l'étranger. Avances à leurs femmes, à leurs descendants ou à leurs ascendants. — Traitements ou indemnités à des professeurs chargés de l'enseignement dans les écoles belges pour réfugiés	5,289,544 »	200,000 »
53	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'Etat et des écoles moyennes patronnées. Bourses aux élèves belges à l'étranger (Y compris une somme de 74,000 francs en charge temporaire.)	34,500 »	5,000 »
54	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du premier et du second degrés pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Part d'intervention de l'Etat dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé. Traitements ou indemnités aux professeurs de ces établissements, à l'armée ou à l'étranger. Avances à leurs femmes, à leurs descendants ou à leurs ascendants	188,908 »	»
55	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides	49,100 »	»
56	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route, de séjour et de vacation des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions, fournitures et frais divers (Y compris une somme de 17,250 francs en charge temporaire.)	45,750 »	»
57	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi	2,000 »	»
58	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'Etat et des inspecteurs de ces établissements	95,000 »	»
	A REPORTER. fr.	6,139,504 »	233,900 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des credits. — Totaal der credieten.			
282,905 »	286,746 »	OVERDRACHT.	
24,000 »	43,469 »	Materieel der normaalafdeelingen van middelbaar onderwijs van den lagere graden voor jongens te Nijvel en te Gent; voor meisjes, te Brussel en te Luik. (Inbegrepen eene som van 8,000 frank als tijdelijke last.)	49
150,000 »	28,624 »	Examenjury's van het middelbaar onderwijs: tijdelijke voorbereidende leergangen; reis- en vacatiekosten, zitpenningen; allerhande vergoedingen en vergeldingen. (Inbegrepen eene som van 65,000 frank als tijdelijke last.)	50
6,700 »	»	Examenjury's van het middelbaar onderwijs: materieel. (Inbegrepen eene som van 2,500 frank als tijdelijke last.)	51
5,489,541 »	1,971,119 »	Toelagen (jaarwedden, vergoedingen, bijschoolgeld, enz.) aan de koninklijke atheneums (wetten van 1 Juni 1850 en van 15 Juni 1881) en aan de middelbare scholen (wetten van 1 Juni 1850 en van 15 Juni 1881). Vergoedingen aan leden van het personeel der atheneums en der middelbare scholen van den Staat bij familieongelukken (onderstand, ziekte- en begrafenis-kosten) — Jaarwedde en reiskosten van een lid van het personeel van het middelbaar normaal onderwijs belast met kunstvoordrachten in de Rijks middelbare scholen voor meisjes — Toelagen aan de Belgische scholen in het buitenland. — Jaarwedden of vergoedingen aan de leden van de gestichten van middelbaar onderwijs van den Staat in het leger of in het buitenland — Voorschotten aan hunne vrouwen, hunne bloedverwanten in de af- of opklimmende lijn — Jaarwedden of vergoedingen aan leeraren belast met het onderwijs in de Belgische scholen voor uitgewekenen	52
39,500 »	69,000 »	Beurzen voor de leerlingen der middelbare scholen van den Staat en der aangenomen middelbare scholen. Beurzen voor de Belgische leerlingen in het buitenland (Inbegrepen eene som van 74,000 frank als tijdelijke last.)	53
188,908 »	57,337 »	Gemeente- of provinciegestichten van middelbaar onderwijs van 1 ^o en van 2 ^o graad, voor jongens: toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten. Aandeel van den Staat in de betaling der jaarwedden van beschikbaarheid der professors van het voormalig gemeentecollege van Ieperen, afgeschaft. Jaarwedde of vergoedingen aan de professors van die gestichten, in het leger of in het buitenland. Voorschotten aan hunne vrouwen, aan hunne bloedverwanten in de af- of opklimmende lijn	54
49,100 »	22,391 »	Gemeentelijke middelbare onderwijs-gestichten voor meisjes: toelagen.	55
45,750 »	»	Algemeene wedstrijd onder de gestichten van middelbaar onderwijs: zitpenningen, reis- en verblijfkosten der afgevaardigden; vergoedingen aan de leden der jury's; aan de personen aan die jury's toegevoegd. Drukwerk, leveringen en onderscheidene kosten. (Inbegrepen eene som van 15,250 frank als tijdelijke last.)	56
2,000 »	»	Vergoeding aan eenen leeraar van het middelbaar onderwijs van den 1 ^o graad, die buiten bediening is.	57
95,000 »	8,280 »	Jaarwedden van beschikbaarheid van leden van het beheerend en onderwijzend personeel der normaalgestichten voor middelbaar onderwijs, der gestichten voor middelbaar onderwijs onder leiding van den Staat en der opzichters van die gestichten.	58
6,373,404 »	2,456,966 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. fr.	6,139,504 »	233,900 »
59	Publication d'ouvrages classiques; encouragements; subsides; souscriptions; acquisition d'ouvrages et achats divers intéressant le service spécial de l'enseignement moyen; frais d'impressions intéressant exclusivement ce service; missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen; indemnités; frais de voyage. (Y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire.)	40,000 »	»
60	Frais de publication des 21 ^e et 22 ^e rapports triennaux sur l'état de l'enseignement moyen.	19,000 »	»
61	Musée pédagogique de l'enseignement moyen, Organisation des cours et conférences	10,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE V fr.	6,208,504 »	233,900 »
	CHAPITRE VI. ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
62	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire	2 000 »	»
63	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : frais de route aux membres, jetons de présence aux membres et aux fonctionnaires appelés à prendre part aux travaux du Conseil; impressions autographiques, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil; acquisitions d'ouvrages, reliures, dépenses et frais divers	4 500 »	5,000 »
64	Traitements des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales; traitements des inspecteurs principaux; traitements des inspecteurs cantonaux. Traitement de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires. Traitements des inspecteurs des classes ménagères. Traitements de disponibilité	641,400 »	»
65	Frais de voyage des inspecteurs, de l'inspectrice et du vérificateur des économats des écoles normales. Indemnités casuelles pour la visite des écoles et autres services : 1 ^o aux inspecteurs principaux; 2 ^o aux inspecteurs cantonaux; 3 ^o aux inspectrices déléguées et aux inspectrices des classes ménagères. Indemnités de résidence à des inspecteurs cantonaux; indemnités extraordinaires pour frais de bureau à des inspecteurs cantonaux; frais de voyage de l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires; fourniture d'imprimés et d'autographies pour le service de l'inspection scolaire	326,000 »	131,500 »
66	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires. Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite	160,800 »	»
	A REPORTER fr.	1,134,700 »	136,500 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.	ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)		
6 373,404 »	2,456,966 »	OVERDRACHT.	
40,000 »	»	Uitgave van schoolboeken; aanmoedigingen; toelagen; inschrijvingen; aankoop van boekwerken en allerlei aankopen voor den bijzonderen dienst van het middelbaar onderwijs; drukkosten betreffende uitsluitend gemelden dienst; zendingen in het belang van het middelbaar onderwijs, vergoedingen; reiskosten. (<i>Inbegrepen eensom van 20,000 frank als tijdelijke last.</i>)	59
19,000 »	»	Kosten van uitgave van de 21 ^e en 22 ^e driejaarlijksche verslagen over der staat van het middelbaar onderwijs.	60
10,000 »	»	Pedagogisch Museum van het middelbaar onderwijs. Inrichting van leergangen en voordrachten.	61
6,442,404 »	2,456,966 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK V.	
HOOFDSTUK VI.			
LAGER ONDERWIJS.			
2,000 »	»	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: jaarwedden van de secretarissen en van den boekbewaarder.	62
9,500 »	2,000 »	Verbeteringsraad van het lager onderwijs: reiskosten der leden; aanwezigheidspenningen aan de leden en aan de ambtenaren, geroepen om deel te nemen aan de werkzaamheden van den Raad; druk, autographiën, kopieën en andere door hooger genoemden Raad bevolen werken; aankoop van boekwerken, inbinding, onderscheidene kosten en uitgaven	63
641,400 »	50,000 »	Jaarwedden van de opzieners, de opzienster en den verificateur der huisbesturen van de normaalscholen; jaarwedden der hooftopzieners; jaarwedden der kantonale opzieners. Jaarwedde van den agent-controleur der ontwerpen voor schoolgebouwen. Jaarwedden van de opzieners der huishoudklassen. Jaarwedden van beschikbaarheid	64
487,500 »	76,500 »	Reiskosten van de opzieners, de opzienster en den verificateur der huisbesturen van de normaalscholen. Gevallijke vergoedingen voor het bezoek der scholen en andere diensten: 1 ^o aan de hooftopzieners; 2 ^o aan de kantonale opzieners; 3 ^o aan de afgevaardigde opziensters en aan de opziensters der huishoudklassen. Vergoedingen voor verblijf aan kantonale opzieners; buitengewone vergoedingen aan kantonale opzieners voor kantoorkosten; reiskosten van den agent controleur der ontwerpen voor schoolgebouwen; levering van drukwerk en autographiën voor den dienst van het schooltoezicht.	65
160,800 »	5,000 »	Jaarwedden van de diocesane hooftopzieners en diocesane opzieners der lagere scholen. Reis- en verblijfkosten van de afgevaardigden der hoofden van de protestantsche en israëlitische ecrediensten.	66
1,271,200 »	133,500 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	1,134,700 »	136,500 »
67	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État. Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État. Cours temporaire pour le perfectionnement des professeurs de travail manuel des écoles normales. Cours temporaires et conférences d'imitation : 1° pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires; 2° pour les instituteurs et institutrices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidiées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers. Subsidés aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application (Y compris une somme de 30,000 francs en charge temporaire.)	1,110,000 »	»
68	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 3 de la loi organique de l'enseignement primaire (1914). Frais des cours préparatoires à l'examen d'inspecteur. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours trébéliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne (Y compris une somme de 30,000 en charge temporaire.)	40,000 »	20,000 »
69	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	35,000 »	»
70	Achats de livres et fournitures classiques à l'intention des écoles pour réfugiés établies à l'étranger	»	»
71	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État	88,000 »	212,000 »
72	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées ainsi qu'aux enfants d'instituteurs qui se disposent à fréquenter ces écoles. Subsidés aux écoles normales agréées.	750,000 »	»
73	Écoles normales belges à l'étranger.	»	»
74	Frais des conférences des instituteurs. Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers	233,000 »	»
75	Indemnités aux instituteurs et aux institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement, de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 34 de la loi organique de l'enseignement primaire	50,000 »	»
76	Frais de l'inspection médicale scolaire	100,000 »	»
	À REPORTER. . . . fr.	3,832,700 »	368,500 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÈRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
1,271,200 »	133,500 »	OVERDRACHT.	
		Jaarwedden en vergoedingen van het personeel van 's Staatsnormaalgestichten. Jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het personeel der normaalgestichten van den Staat Tijdelijke leergangen tot verbetering van de professoren van hantwerk bij de normale scholen Tijdelijke normaal-leergangen en inleidingvoorcrachten: 1 ^o ten bate van het personeel van het toezicht en der lagere normaalscholen. 2 ^o ten bate der onderwijzers en onderwijzeressen der zemeente-aangenomen en vrije gesubsidieerde scholen Vergoedingen aan de leden der jury's belast met het afnemen der examens van bekwaamheid voor het onderwijs van verschillende vakken in de tijdelijke normaal-leergangen onderwezen. Kosten van verschillende aard Toelagen aan de bestuurders der normaalgestichten om een deel der kosten van de toepassingskosten te dekken. <i>(Inbegrepen eene som van 30,000 frank als tijdelijke last).</i>	67
1,410,000 »	400,000 »	Kosten der aannemingsjury's in de lagere normaalscholen van den Staat; kosten der uittredingsjury's in de normaalscholen van den Staat, alsmede in de aangenomen normaalscholen; kosten der examenjury's voor onderwijzers, ingericht krachtens artikel 24 der organieke wet op het lager onderwijs (1913) Kosten der voorbereidende leergangen tot het examen van opziener Kosten der examen-jury voor het getuigschrift van geschiktheid tot het ambt van kantonnen opziener van het lager onderwijs; kosten der Probel-leergangen en der jury's belast met het bekrachtigen of het afleveren van het diploma van bewaarschool-onderwijzeres. <i>(Inbegrepen eene som van 30,000 frank als tijdelijke last)</i>	68
60,000 »	30,000 »	Drukwerk, aankoop van registers en onderscheidene behoeften voor den bijzonderen dienst des beheers van lager onderwijs.	69
35,000 »	8,000 »	Aankoop van schoolboeken en behoeften ten gerieve der scholen voor uitgewekenen in het buitenland.	70
300,000 »	30,000 »	Verbetering en huur der lokalen en materieel van 's Staats lagere normaalscholen.	71
750,000 »	50,000 »	Beurzen' voor de leerlingen van 's Staatsnormaalscholen en van de aangenomen normaalscholen en voor kinderen van onderwijzers die voornemens zijn deze scholen te bezoeken. Toelagen aan de aangenomen normaalscholen.	72
»	25,000 »	Belgische normaalscholen in het buitenland	73
332,000 »	100,000 »	Kosten der onderwijzers-vergaderingen. Belooningen aan de lagere onderwijzers van de gemeente-, aangenomen of ondersteunde scholen, die nae het beste gevolg het theoretisch en practisch onderwijs van de beginselen van landbouw geven; kosten van bezoek der scholen door de mededingende onderwijzers gehouden; kosten der jury; verschillende kosten.	74
50,000 »	30,000 »	Vergoedingen aan onderwijzers en onderwijzeressen dragers van een of meer bekwaamheidsgetuigschriften voor het onderwijs van zekere vakken overeenkomstig de bepalingen van artikel 34 der grondwet op het lager onderwijs.	75
100,000 »	40,000 »	Kosten voor het geneeskundig toezicht der scholen	76
3,908,200 »	538,500 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	3,539,700 »	368,500 »
77	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	100,000 »	150,000 »
78	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire: subside en faveur du service ordinaire de l'instruction primaire à réparer, conformément aux dispositions de la loi organique de 1914, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non-adoptées réunissant les conditions légales d'adoption. Part de l'État dans les indemnités de direction aux chefs d'école titulaires d'une classe ou qui ont la direction de cinq classes au moins. (Crédit non limitatif).	19,000,000 »	»
79	Enseignement primaire à l'armée	»	»
80	Subsides complémentaires et subsides extraordinaires à accorder dans des cas tout-à-fait exceptionnels par application de la loi organique de l'enseignement primaire (Crédit non limitatif).	3,500,000 »	300,000 »
81	Subsides pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales, adoptées ou privées subsidiées, pour garçons.	30,000 »	»
82	Part de l'État dans les augmentations de traitement légalement obligatoires accordées aux instituteurs: Subside aux communes et aux directions des écoles adoptables à titre d'intervention de l'État dans les augmentations de traitement accordées par périodes biennales et triennales de services aux instituteurs diplômés ou dispensés, non mariés et vivant en commun (Crédit non limitatif).	5,800,000 »	»
83	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs intérimaires remplaçant des instituteurs communaux, adoptés et adoptables, en congé pour maladie, rappelés sous les drapeaux, ayant contracté un engagement comme volontaires de guerre ou absents pour tout autre fait résultant de la guerre.	100,000 »	30,000 »
84	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux ou adoptés, pour 1919 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs.	90,000 »	»
85	Subside compensateur aux écoles primaires libres inspectées réunissant les conditions déterminées par l'article 15 de la loi organique de 1914.	435,000 »	»
86	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin et d'insuffisance du clergé paroissial.	10,000 »	»
87	Part de l'État dans la délivrance, par les communes, des fournitures classiques, en cas d'insuffisance de l'allocation prévue à l'article 22 de la loi organique. (Crédit non limitatif).	300,000 »	»
88	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes et des crèches — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes (Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 88 à l'article 78 et vice versa).	3,150,000 »	»
	A REPORTER. . . . fr.	36,054,700 »	848,500 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
3,908,200 »	538,500 »	OVERDRACHT.	
250,000 »	50,000 »	Bouw, aankoop, verbetering en meubilering van schoollokalen; kosten van bewaking en toezicht; kosten voor het maken van meubels en model ontwerpen.	77
19,000,000 »	5,000,000 »	Gewone jaarlijksche dienst van het Lager onderwijs: toelagen ten behoeve van den gewonen dienst van het lager onderwijs te verleenen overeenkomstig de bepalingen van de grofwet van 1913 onder de gemeentescholen, de aangenomen scholen en de niet aangenomen bijzondere scholen, welke de wettelijke voorwaarden tot aanneming vereenigen. Aandeel van den Staat in de bestuursvergoedingen aan schoolhoolden, titularis van eene klasse of die het bestuur hebben van ten minste vijf klassen. (Onbepaald krediet.)	78
»	75,000 »	Lager onderwijs bij het leger	79
3,800,000 »	1,600,000 »	Aanvullen en buitengewone toelagen te verleenen in gransch uitzonderlijke gevallen, bij toepassing van de wet tot regeling van het Lager onderwijs. (Onbepaald krediet.)	80
30,000 »	15,000 »	Toelagen voor het onderwijs van den handelenarbeid in de lagere gemeente-, aangenomen of bijzondere ondersteunde scholen voor jongens.	81
5,800,000 »	2,000,000 »	Aandeel van den Staat in de wettelijk verplichte verhoogingen van jaarwedde, verleend aan gemeentelid onderwijzers. Toelagen aan de gemeenten en aan de bestuurs- en aannemingscholen als deelnemers van den Staat in de verhoogingen van jaarwedde, bij tweejarige en driejarige tijdvakken verleend aan de getuigen van de examens ontslagen ongehuwde en in gemeenschap levende onderwijzers. (Onbepaald krediet.)	82
130,000 »	100,000 »	Aandeel van den Staat in de vergoedingen verleend aan de tusschentijdige onderwijzers die gemeentelid, aangenomen en aannemingscholen, met verlof wegens ziekte, onder de wapens herroepen, een verbodenis als krijgsvrijwilliger hebben aangevraagd of voor elk onder van den oorlog voortspringende feit afwezig zijn vervangen.	83
90,000 »	60,000 »	Aandeel van den Staat in de jaarwedden van beschikbaarheid van lagere gemeente- of aangenomen onderwijzers, voor 1919 en uitzonderlijk voor vorige dienstjaren.	84
433,000 »	175,000 »	Vergeldende toelage aan de lagere vrije scholen waarop toezicht wordt gehouden die beantwoorden aan de eischen bepaald bij artikel 15 der wet tot inrichting van 1914.	85
10,000 »	4,500 »	Aandeel van den Staat in de kosten van het godsdienstonderwijs gegeven door de afgevaardigden van de bedienaars der eerediensten aan de leerlingen der lagere gemeentescholen, in geval het onderwijzend personeel weigert zich hiermede te belasten en de parochiale geestelijkheid daartoe niet volstaat.	86
300,000 »	300,000 »	Aandeel van den Staat in het afleveren door de gemeenten van schoolbehoefden, indien de toekenning bij artikel 22 van de wet tot inrichting voorzien, daartoe niet volstaat. (Onbepaald krediet.)	87
3,150,000 »	1,260,000 »	Gewone jaarlijksche dienst der bewaarscholen en kinderkribben. — Gewone jaarlijksche dienst der scholen voor volwassenen (Fordeu, deesen illende, toegelaten de overdrachten van artikel 88 op artikel 78, en omgekeerd.)	88
36,903,200 »	11,178,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	36,054,700 »	848,500 »
89	Suppléments de traitement à accorder aux institutrices gardiennes laïques diplômées des écoles communales, adoptées et adoptables	460,000 »	»
90	Subsides aux communes ou aux directions des institutions privées pour le soutien des classes ménagères d'ordre primaire	85,000 »	»
91	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités	6,000 »	»
92	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger. (Y compris une somme de 1,200 francs en charge temporaire.)	5,300 »	»
93	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales. Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques. Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire	75,000 »	25,000 »
94	Frais de publication du 24 ^e rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1912, 1913 et 1914), achat et envoi d'exemplaires; frais de reliure; frais divers	20,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . fr.	36,706,200 »	873,500 »
	CHAPITRE VII BEAUX-ARTS. <i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
95	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses. Subsides à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu. Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés	355,000 »	»
	A REPORTER fr.	355,000 »	»

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTENSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Articles.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
36,903,200 »	44,478,000 »	OVERDRACHT.] —	
460,000 »	445,000 »	Bijwelden te verleenen aan de wereldlijke gediplomeerde bewaarschoolonderwijzers en van de gemeentelijke aangenomen en aanneembare scholen.	89
85,000 »	50,000 »	Toelagen voor de gemeenten of de besturen der bijzondere inrichtingen tot steun van de huishoudklassen van lagere graad.	90
6,000 »	»	Nationaal Schoolmuseum: personeel; jaarwedden en vergoedingen	91
5,500 »	2,000 »	Nationaal Schoolmuseum: materieel; bestuurkosten; onderwijskundige tentoonstellingen in België en elders. (Inbegrepen eene somme van f,200 frank als tijdelijke belasting)	92
100,000 »	10,000 »	Schriften het lager onderwijs aangevende; abonnementen; inschrijvingen; aankoop van werken voor de boekeries der normaalscholen en voor de kantonale boekeries. Kosten van de bibliotheken der kantonale vergaderingen en der kantonale schoolmuseums; aankoop van verzamelingen en toestellen; meubelen; kosten voor het drukken van catalogi; vergoedingen aan de onderwijzers, belast met de bewaring der boekeries en der wetenschappelijke verzamelingen. Zendingen en reiskosten in het belang van den dienst van het lager onderwijs.	93
20,000 »	»	Kosten van uitgave van het 24 ^e verslag over den toestand van het lager onderwijs (jaren 1912, 1913 en 1914), aankoop en verzending van exemplaren; inbindingskosten; verscheidene uitgaven.	94
37,579,700 »	44,355,000 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VI.	
		HOOFDSTUK VII. SCHOONE KUNSTEN.	
		<i>Aanmoedigingen aan de beeldende en graphische kunsten.</i>	
355,000 »	90,000 »	Bestellingen en aankopen van werken van levende of sedert niet langer dan tien jaren overleden Belgische en vreemde kunstenaars; toelagen aan de openbare gestichten, aan de gemeenten en aan de provincien om bij te dragen tot bestelling of aankoop van kunstwerken; gewochten van muurschildering, met medehulp der gemeenten en der belanghebbende gestichten. Aanmoedigingen voor de plaatsnijkunst en het graveeren van gedenkpenningen voor uitgaven betreffende de schoone kunsten en de oudheidkunde; toelagen; opgravingen in het belang van kunst en oudheidkunde; inschrijvingen op en aankopen van werken, belangrijk voor kunst of oudheidkunde; aankoop en inbinding van werken voor den bijzonderen dienst van het bestuur van schoone kunsten; kosten van oadyngst, inpakking en herverpakking, enz., van kunstwerken tot onderzoek of anderszins gezondtig; aandeel van het bestuur van schoone kunsten in de kosten van het indermaal verhand van werken tot bescherming der oudheidkundige werken en kunstgewochten, verscheidene uitgaven. Toelagen aan kerkfabrieken ten titel van aannemelijkheid voor de uitvoering van god-dienstige meubelvoorwerpen van een erkend kunstkarakte. Toelagen en aanmoedigingen aan kunstenaars, die blijken van verheerlijking hebben; reizen in den vreemde en in het land, in het belang hunner studiën; zendingen; hulpgedenen aan familiën van overleden kunstenaars.	95
355,000 »	90,000 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. fr.	355,000 »	»
96	Expositions générales des beaux-arts : part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsidés aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'école belge.	100,000 »	»
97	Conseil supérieur des beaux-arts. Traitement du secrétaire. Frais divers	2,000 »	»
	<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
98	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien	183,405 »	»
99	Académies et écoles de dessin : subsides, acquisitions de médailles et de livres. Acquisition et frais d'entretien de modèles destinés à l'enseignement	280,000 »	»
100	Inspection des académies et écoles de dessin; travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles	12,000 »	»
101	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin.	1,000 »	»
102	Subsidés à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	17,000 »	»
103	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure : pensions des lauréats; frais relatifs à ces concours; ateliers à Rome	50,000 »	»
104	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	20,000 »	»
	<i>Musées royaux et musée Wiertz.</i>		
105	Musées royaux de peinture et de sculpture et musée Wiertz. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais de surveillance	109,625 »	»
106	Musées royaux de peinture et de sculpture : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus. — Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus	446,500 »	»
107	Musées royaux du Cinquantenaire. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais d'étude des collections	224,700 »	»
	À REPORTER fr.	1,801,230 »	»

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG)

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits.	ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)		
355,000	90,000	OVERDRACHT.	
100,000	40,000	Algemeene tentoonstellingen van schoone kunsten; deel van tusschenkomst van den Staat in de kosten van aankoop, voor de plaatselijke museums, van naar de tentoonstellingen gezonden kunstgewrochten. Toelagen aan de maatschappijen, ingesteld tot aanmoediging der schoone kunsten, aan de plaatselijke tentoonstellingen, aan de tentoonstellingen ingericht buiten het land in het belang der Belgische school.	96
2,000	5,000	Hoogere Raad voor schoone kunsten. Jaarwedde van den secretaris. Verschillende uitgaven.	97
		<i>Aanmoedigingen ten voordeele van het onderwijs der beeldende en graphische kunsten.</i>	
183,405	110,000	Hooger Instituut en Koninklijke Academie voor schoone kunsten te Antwerpen: begiftiging van den Staat, bestemd met de toelagen der stad Antwerpen, om de uitgaven te dekken zoowel voor het personeel als voor het materieel en de aankopen voor het museum van oude kunst.	98
280,000	300,000	Academiën en teekenscholen; toelagen, aankoop van eerepenningen en boeken. Aankoop en onderhoud van modellen voor het onderwijs.	99
12,000	14,000	Opzicht der academiën en teekenscholen; geschriften en andere werken, bijzonder tot den dienst der academiën en scholen behoorende.	100
1,000	»	Verbeteringsraad van het onderwijs der teekenkunst	101
17,000	10,000	Toelagen aan jonge kunstooefenaren om ze te ondersteunen in hunne studiën	102
30,000	56,560	Groote prijskampen van schilder-, beeld-, bouw- en plaatsnijkunde; pensioenen der bekroonden; kosten betreffende deze prijskampen; werkhuizen te Rome.	103
20,000	15,000	Namaking van kunstvoorwerpen, bestemd voor de internationale ruilingen en kosten rakende deze ruilingen; verschillende uitgaven.	104
		<i>Koninklijke museums en Wiertz-Museum.</i>	
109,625	36,300	Koninklijke museums voor schilder- en beeldhouwkunst en Wiertz-Museum. Personeel: jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid; kosten van toezicht	105
446,500	80,000	Koninklijke museums voor schilder- en beeldhouwkunst: materieel en aankopen; drukkosten der katalogen; verschillende en onvoorziene kosten. — Wiertz-Museum: materieel; verschillende en onvoorziene kosten.	106
224,700	196,700	Koninklijke museums van het Jubelpark. Personeel: jaarwedden van werkzaamheid en beschikbaarheid; studiekosten der verzamelingen.	107
1.801.230	983.560	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	4,801,230 »	»
108	Musées royaux du Cinquantenaire: matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance et des Comités de sections. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses.	254,000 »	»
	<i>Monuments publics.</i>		
109	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	70,000 »	»
	<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>		
110	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments; subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	125,000 »	»
111	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments. — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations	200,000 »	»
112	Commission royale des monuments et des sites. Personnel: traitements d'activité et de disponibilité	21,300 »	»
113	Commission royale des monuments et des sites: jetons de présence des membres; frais de voyage des membres, du secrétaire et de deux dessinateurs; bibliothèque, mobilier, chauffage, impressions, frais de bureau, achat d'instruments; compte rendu des séances générales; indemnités des sténographes et frais de publication. Frais de garde de manuscrits, de remballage, de transport des objets d'art se trouvant dans la région dévastée, et qui furent évacués à l'intérieur du pays, à l'intervention de la Commission royale des monuments et des sites	34,000 »	55,000 »
114	Frais de route et de séjour et jetons de présence des trois commissaires de l'Académie royale de Belgique adjoints à la Commission royale des monuments et des sites; frais de route et de séjour des membres correspondants de cette Commission.	13,000 »	»
115	Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie: rédaction, publication; dépenses diverses	5,000 »	»
	<i>Encouragements en faveur de l'art musical.</i>		
116	Conservatoire royal de musique de Bruxelles: dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. — Cours élémentaire de musique	222,725 »	»
	A REPORTER. . . . fr.	2,746,235 »	55,000 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1819.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits.			
— Totaal der credieten.			
1,801,230 »	953,560 »	OVERDRACHT.	
254,000 »	60,000 »	Koninklijke museums van het Jubelpark : materieel en aankopen. Aanwezigheidspenningen aan de leden der Commissie van toezicht en der Afdelingscomiteeten. Kosten van drukken en verkoop van den kataloog. Verschillende uitgaven.	108
		<i>Openbare monumenten.</i>	
70,000 »	30,000 »	Gedenkteekens op te richten aan beroemde Belgen; toelagen aan de steden en aan de provinciën; gedenkpenningen ter vereeuwiging van merkwaardige gebeurtenissen	109
		<i>Herstelling van monumenten en bewaring van kunstwerken.</i>	
125,000 »	50,000 »	Toelagen aan de provinciën, de steden en de gemeenten, welke middelen ontoereikend zijn tot het herstellen der monumenten; toelagen voor de herstelling en het behoud van voorwerpen van kunst en oudheid toebehoorende aan de openbare besturen, aan de kerken, enz; onderhoudswerken aan 's Rijks eigendommen die een uitsluitelijk historisch of artistiek belang opleveren. Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen en werken.	110
200,000 »	50,000 »	Toelagen aan de provinciën, de gemeenten en de kerkfabrieken voor herstellingen, die een kunst karakter hebben, aan godsdienstige gebouwen, als monumenten gerangschikt. Zendingen en studiekosten betreffende deze herstellingen.	111
21,300 »	19,000 »	Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen. Personeel : jaardeden van werkzaamheid en beschikbaarheid.	112
89,000 »	20,000 »	Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen : aanwezigheidspenningen der leden; reiskosten van de leden, van den secretaris en van twee teekenaars; boekverzameling, mobiliair, verwarming, drukwerk, kantoorkosten, aankoop van instrumenten; verslag van de algemeene vergaderingen; vergoedingen aan de selschrijvers en kosten van uitgaven. Kosten van bewaking, van behandeling van wederinpakking van vervoer van kunstvoorwerpen, beru-tende in het verwoest gebied, en die binnen-lands overgebracht werden door tussenkomst van de Koninklijke commissie voor de monumenten en de landschappen.	113
13,000 »	10,000 »	Reis- en verblijfkosten en aanwezigheidspenningen van de drie commissarissen der Koninklijke Academie van België, toegevoegd aan de Koninklijke Commissie voor de monumenten en de landschappen; reis- en verblijfkosten der brieuwisselende leden dezer Commissie.	114
5,000 »	4,000 »	Bulletin der Commissiën van kunst en oudheid : opstel, uitgave; verschillende uitgaven.	115
		<i>Aanmoedigingen voor de toonkunde.</i>	
222,725 »	149,000 »	Koninklijk conservatorium van Brussel : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel. — Leergang voor de eerste beginselen der toonkunde.	116
2,801,235 »	1,343,560 »	OVER TE DRAGEN.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
	REPORT. . . . fr.	2,746,255 »	55 000 »
117	Conservatoire royal de musique de Liège : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel.	120 033 »	»
118	Conservatoire royal de musique de Gand : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel.	74,000 »	»
119	Conservatoire royal flamand de musique d'Anvers : dotation de l'État destinée, avec les subsides de la province et de la ville, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel	72,190 »	»
120	Subsides aux écoles de musique autres que les conservatoires royaux; subsides aux sociétés musicales. Acquisition de livres et de médailles destinés aux lauréats des concours et aux élèves des écoles de musique. Bourses d'études en faveur des élèves des conservatoires royaux et d'autres écoles de musique. Subsides et encouragements à des artistes musiciens qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger dans l'intérêt de leur talent; missions; subsides et souscriptions en faveur de publications et d'auditions d'œuvres musicales; concerts nationaux; secours aux familles d'artistes décédés. Encouragements à l'art dramatique musical. Publication des œuvres des anciens musiciens belges; frais relatifs aux grands concours de composition musicale; pensions des lauréats de ces concours. Dépenses diverses (Y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire.)	280,000 »	»
121	Inspection des écoles de musique. — Conseil de perfectionnement des études musicales	14,000 »	»
122	Part de l'État dans les traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des Beaux-Arts	1 000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.	3,307,480 »	55,000 »
	CHAPITRE VIII DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
123	Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse Rente annuelle et viagère de 2,500 francs due en vertu du legs fait à l'État par M. Vermeersch. (Arrêté royal du 9 février 1911.) Dépenses imprévues non libellées au budget	14,000 »	»
124	Subsides aux fédérations des sociétés belges de gymnastique	5,000 »	»
	TOTAL DU CHAPITRE VIII. . . . fr.	16,000 »	»

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
2,801,253 »	1,345,560 »	OVERDRACHT.	
120,035 »	89,000 »	Koninklijk conservatorium van Luik : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.	117
74,000 »	51,000 »	Koninklijk conservatorium van Gent : begiftiging van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.	118
72,190 »	130,000 »	Koninklijk Vlaamsch conservatorium van Antwerpen : toelage van den Staat bestemd om, met de toelagen van provincie en stad, de kosten te dekken, zoowel van personeel als van materieel.	119
280,000 »	350,000 »	Toelagen aan andere muziekscholen dan de koninklijke conservatoriums; toelagen aan de muziekgenootschappen. Aankoop van boeken en van medailles, bestemd voor de bekroonden in de prijskampen en voor de leerlingen der muziekscholen. Studiebeurzen ten voordeele der leerlingen van koninklijke conservatoriums en andere muziekscholen. Toelagen en aanmoedijgingen aan toonkunstenaars, die blijken van verdienste gegeven hebben; reizen in de vreemde tot ontwikkeling van hun talent; zendingen; toelagen en inschrijvingen ten voordeele van toonkundige uitgaven of uitvoeringen van muzikale werken, nationale concerten; hulpgelden aan familiën van gestorven kunstenaars. Aanmoediging voor de muzikale tooneelkunde. Uitgave der werken van oude Belgische toonzetters; kosten der groote prijskampen van muzikale toonzetting; jaargelden der bekroonden in deze prijskampen. Verschillende uitgaven. (Inbegrepen eene som van 20,000 frank als tijdelijke last.)	120
14,000 »	3,000 »	Toezicht der muziekscholen. — Verbeteringsraad der muzikale studiën	121
1,000 »	4,000 »	Aandeel van den Staat in de jaarwedden van beschikbaarheid der leden van het bestuurs- en onderwijzend personeel der gestichten van gemeente-onderwijs, afhange van het bestuur van Schoone Kunsten.	122
3,362,480 »	1,972,560 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VII	
		<p style="text-align: center;">HOOFDSTUK VIII.</p> <p style="text-align: center;">VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN.</p>	
41,000 »	3 300 »	Hulpgelden te verleenen voor kosten van laatste ziekte en van begrafenis aan familiën van overleden ambtenaren en beambten of van gepensioneerde agenten van het hoofdbestuur welke zich in eenen ongelukkigen toestand bevinden. Jaarlijksche en levenslange rente van 2,500 frank verschuldigd op grond van de door den heer Vermeersch aan den Staat gedane erfgift. (Koninklijk besluit van 9 Februari 1911.) Onvoorziene uitgaven in de begrooting niet beschreven.	123
5,000 »	»	Toelagen aan de verbonden der Belgische turngenootschappen	124
16,000 »	3.300 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK VIII.	

TABLEAU VI. — MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE IX.			
SERVICES DIVERS.			
125	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux	68,000 »	432,000 »
126	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'école et d'écoles normales.	2,775,000 »	»
127	Subventions de vie chère aux instituteurs et aux institutrices des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et privées subsidiées, ainsi qu'au personnel administratif enseignant des écoles normales agréées. (Credit non limitatif.)	»	22,000,000 »
128	Subventions de vie chère aux fonctionnaires, employés et agents salariés de l'État	»	8,024,000 »
129	Musée des beaux-arts de Tournai. — Part d'intervention de l'État (2 ^e annuité)	12,500 »	»
130	Cathédrale de Tournai. — Dégagement	175,000 »	»
131	Musée des beaux-arts de Huy. Acquisition et aménagement	19,250 »	»
132	Jubé de l'église de Sainte-Waudru à Mons. Reconstitution (1 ^{re} annuité)	15,300 »	»
133	Musées royaux du Cinquantenaire. Acquisitions de vitrines	15,230 »	»
134	Théâtre royal de la Monnaie. — Subside	212,595 »	»
135	Rapatriement des objets d'art évacués de la région dévastée et rassemblés en France. Manutention, emballage, transports; paiement du personnel; frais divers	»	75,000 »
136	Rapatriement des œuvres d'art moderne ayant figuré aux expositions étrangères en 1914, et aux expositions organisées, pendant la guerre, dans les pays neutres ou alliés	60,000 »	»
137	Service des beaux-arts à l'étranger (bureau de Londres). Frais divers	»	»
138	Subsides aux écoles pour enfants belges, réfugiés, établies en Belgique, en pays alliés et en pays neutres	»	1,000,000 »
139	Subsides aux communes et aux directions des écoles adoptables ou privées subsidiées pour leur permettre de payer les traitements dus à leurs instituteurs pour les exercices 1914 à 1919 inclus. (Credit non limitatif.)	»	6,000,000 »
TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.		3,352,875 »	37,531,000 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919. Total des crédits. — Totaal der crédieten.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK IX.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
500,000 »	»	Middelbaar onderwijs — Opbouw en meubilering van lokalen	125
2,775,000 »	1,000 »	Lager onderwijs. — Opbouw, meubilering, enz., van lokalen voor scholen en normaal-scholen.	126
22,000,000 »	23,000,000 »	Duurttoeslag aan de onderwijzers en onderwijzeressen van de lagere gemeente en bewaar-aangenomen of bijzondere onderst-onde scholen, alsmede aan het beheerend en onderwijzend personeel der normaalscholen (<i>Onbepaald krediet</i>)	127
8,024,000 »	1,948,081 »	Duurttoeslag aan ambtenaren, beambten en loonarbeiders van den staat.	128
12,500 »	»	Museum van schoone kunsten te Doornijk. — Bijdrage van den Staat (2 ^e annuïteit) . . .	129
175,000 »	»	Hoofkierk te Doornijk. — Vrijmaking	130
19,250 »	»	Museum van schoone kunsten te Hoei. — Aankoop en inrichting	131
15,300 »	»	Orksaal van de kerk Sainte-Waudru te Bergen. Wederoprichting (1 ^e annuïteit) . . .	132
15,230 »	»	Koninklijke museums van het Jubelpark Aankoop van toonkasten	133
212,595 »	»	Muntschouwburg. — Toelage	134
75,000 »	»	Terugzending naar het vaderland van kunstvoorwerpen, overgebracht van het verwoest gebied naar Frankrijk. Behandeling, wederinpakking, vervoer; betaling van het personeel; verschillende kosten.	135
60,000 »	»	Terugzending naar het vaderland van werken van hedendaagsche kunst, die, in 1914, aanwezig waren in vreemde tentoonstellingen en in tentoonstellingen welke, tijdens den oorlog, in onzijdige of geallieerde landen ingericht werden.	136
»	3,000 »	Dienst der Schoone kunsten in het buitenland (kantoor van Londen). Verschillende kosten.	137
1,000,000 »	150,000 »	Toelagen aan scholen voor uitgewekene Belgische kinderen ingericht in België, geallieerde en onzijdige landen.	138
6,000,000 »	4,000,000 »	Toelagen aan de gemeenten en aan de besturen der aanneembare en vrije gesubsidieerde scholen om de aan hunne onderwijzers verschuldigd gebleven jaarwelden te kunnen betalen voor de dienstjaren 1914 tot en met 1919. (<i>Onbepaald krediet</i> .)	139
40,883,875 »	29,102,081 »	TOTAAL VAN HOOFDSTUK IX.	

TABLEAU VI. -- MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	DÉPENSES DE — UITGAVEN VAN	
		Dépenses normales de 1919. — Normale uitgaven van 1919.	Dépenses provoquées par la guerre. — Uitgaven veroorzaakt door den oorlog.
RÉCAPITULATION.			
Première section. — Dépenses ordinaires.			
Chapitre I		1,148,526 »	315,433 »
Id. II		450,600 »	52,400 »
Id. III		2,432,950 »	1,050,000 »
Id. IV		4,771,200 »	» »
Id. V		6,208,504 »	233,900 »
Id. VI		36,706,200 »	873,500 »
Id. VII.		3,307,480 »	55,000 »
Id. VIII		16,000 »	»
	TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES.	fr. 55,041,460 »	2,480,233 »
Deuxième section. — Dépenses exceptionnelles.			
Chapitre IX		3,352,375 »	37,531,000 »
	TOTAL DU TABLEAU VI (Sciences et Arts).	fr. 58,394,335 »	40,011,233 »

TABEL VI. — MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN (VERVOLG).

1919. 1919.	DÉPENSES ARRIÉRÉES. (Ces dépenses incombent, pour leur totalité, au compte de la guerre.) — ACHTERSTELLIGE UITGAVEN. (Deze uitgaven komen, voor het totaal, voor rekening van den oorlog.)	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
Total des crédits. — Totaal der credieten.			
		OPSOMMING. Eerste sectie. — Gewone uitgaven.	
1,363,950 »	1,535,811 »	Hoofdstuk I.	
503,000 »	618,794 »	Id. II.	
3,482,950 »	939,400 »	Id. III.	
4,771,200 »	6,591,500 »	Id. IV.	
6,442,404 »	2,456,966 »	Id. V.	
37,579,700 »	11,355,000 »	Id. VI.	
3,362,480 »	1,972,560 »	Id. VII.	
46,000 »	3,300 »	Id. VIII.	
57,521,693 »	25,473,331 »	TOTAAL DER GEWONE UITGAVEN.	
		Tweede sectie. — Uitzonderlijke uitgaven.	
40,883,875 »	29,102,081 »	Hoofdstuk IX.	
98,405,568 »	54,575,412 »	TOTAAL VAN TABEL VI (Wetenschappen en Kunsten).	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU VI

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

1	a.	Traitement du Ministre	fr. 21,000	»
	b.	Frais de représentation	9,000	»
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. (Y compris une somme de 40,000 francs en charge temporaire.)	802,510	»

2

	NOMBRE actuel d'agents.	TRAITEMENTS annuels.		DÉPENSES.
		Minimum.	Maximum.	
Secrétaire général	1	12,000	14,100	12,000
Directeurs généraux	4	10,500	15,200	62,100
Inspecteur général	1	8,000	»	8,000
Directeurs	11	8,000	10,800	97,300
Chefs de division	7	6,000	7,000	45,000
Chefs de bureau	8	4,600	5,400	40,800
Bibliothécaire	1	6,000	7,000	7,000
Économiste des bureaux	1	4,600	6,400	6,400
Sous-chefs de bureau	24	3,500	5,830	96,960
Rédacteurs	5	2,800	3,200	8,800
Commis de 1 ^{re} classe	16	2,800	4,500	53,200
Id. de 2 ^e id.	12	2,200	3,200	32,150
Id. de 3 ^e id.	8	1,800	2,400	16,600
Sténo-dactylographe	1	3,500	4,500	3,500
Dactylographes	4	2,300	3,000	9,800
Expéditionnaires	3	1,900	2,000	5,800
Expéditeurs	5	1,900	3,120	12,220
Huissier-audiencier	1	»	»	2,800
Huissiers de 1 ^{re} classe	3	2,600	3,320	8,780
Id. de 2 ^e —	3	2,000	2,500	6,500
Id. de 3 ^e —	5	1,700	1,900	9,200
Messagers	10	1,500	1,800	16,500
Concierges	2	1,100	1,400	2,500
Garçons de bureau	3	1,500	1,500	4,500
Nettoyeuses	12	800	1,080	10,510
Agents hors cadre	4	5,400	6,500	23,660
Agents temporaires	7	800	2,000	8,620
Personnel des bureaux du Havre	»	»	»	40,000
Indemnités diverses	»	»	»	106,510
Augmentations de traitement Nominations, promotions	»	»	»	45,000
				802,510

2	b.	Traitements de disponibilité	2,878	»
---	----	--	-------	---

A REPORTER. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
21,000 »	»	
9,000 »	»	
805,588 »	1,454,182 »	<p>Art. 2. — Le crédit ordinaire a été fixé en tenant compte des augmentations réglementaires de traitement accordées rétroactivement et en vue des mêmes augmentations à accorder pendant l'année 1919. Il comprend en outre :</p> <p>1° 40,000 francs pour le paiement des indemnités du personnel du Havre, maintenu provisoirement en fonctions;</p> <p>2° 67,500 francs pour la rémunération du travail extraordinaire exigé par la reconstitution des services administratifs, la confection de la matricule des instituteurs en vue des allocations de vie chère, etc.</p> <p>Les dépenses arriérées, 1,454,182 francs, représentent les traitements impayés au 31 décembre 1918, ainsi que les augmentations rétroactives de traitements accordées au 31 décembre 1918.</p>
835,588 »	1,454,182 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
			Report. . . fr.
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, menues dépenses. Loyers d'immeubles servant de bureaux à l'administration centrale; impositions; dépenses locatives. Travaux exceptionnels de restauration de l'hôtel ministériel et des bureaux. Acquisition et entretien d'une automobile à l'usage du Ministre fr. 479,921	
	b.	Frais du <i>Bulletin du Ministère</i> 6,000	
4	"	Bibliothèque du Département: achat de livres, abonnements et souscriptions; frais d'impression, de brochage, de cartonnage et de reliure; confection du catalogue; matériel de la bibliothèque	
3	"	Frais de route et de séjour; missions. Salaires de deux chauffeurs d'automobiles au service de l'administration centrale. (<i>Y compris une somme de 2,500 francs en charge temporaire.</i>)	
			TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} . . . fr.
CHAPITRE II.			
PENSIONS ET SECOURS.			
6	"	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés de l'État, à des professeurs et instituteurs communaux et à des membres du personnel enseignant des écoles primaires adoptées et adoptables, des directeurs, professeurs, maîtres d'études des écoles normales provinciales ou libres agréées, et des instituteurs des écoles d'application annexées à ces dernières écoles, et prenant cours en 1919 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	
7	a.	Pensions dues par les anciennes caisses de prévoyance à des professeurs et instituteurs communaux (art. 3 de la loi du 16 mai 1876). 3,000	
	b.	Intervention de l'État dans le paiement des pensions accordées ou à accorder à des veuves, enfants ou orphelins de fonctionnaires et employés de l'État et de professeurs et instituteurs, pour les années de participation aux caisses de prévoyance supprimées par la loi du 16 mai 1876 (art 1 ^{er} de la loi du 31 mars 1884). Termes échus antérieurement au 1 ^{er} janvier 1919 125,000	
8	"	Primes d'encouragement aux caisses de pensions des instituteurs libres constituées en sociétés mutualistes reconnues	
9	"	Restitution à la Caisse des veuves et orphelins de l'administration de l'Instruction publique des parts de pensions payées par elle à la décharge de l'État (loi du 15 mars 1867) . . .	
10	"	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés, instituteurs primaires et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leur famille, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minimale	
			TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
855,588 »	1,454,182 »	
485,921 »	100,079 »	ART. 5. — Le crédit pour les dépenses de 1919 comprend les sommes nécessaires en vue de faire face au rajeunissement du papier, des impressions, de la main-d'œuvre, etc., et aux dépenses nouvelles de loyers, d'impositions et de frais locatifs. Il comprend, en outre fr 125,785 du chef du renouvellement du mobilier détruit de l'hôtel ministériel, de la restauration du mobilier endommagé des bureaux, de l'exécution de certains travaux immobiliers urgents et de l'acquisition d'une automobile, pendant l'année 1919.
30,000 »	1,000 »	
12,630 »	550 »	ART. 5. — La charge temporaire résulte de l'application d'une mesure transitoire relevant les indemnités de frais de déplacement.
1,365,959 »	1,555,811 »	
250,000 »	210,000 »	
128,000 »	280,000 »	
25,000 »	125,000 »	
»	1,794 »	
120,000 »	2,000 »	ART. 10. — Le crédit ordinaire est augmenté à raison de la cherté de la vie et de l'admissibilité d'un plus grand nombre d'intéressés, « qui se trouvent dans une position malheureuse », par le fait de la guerre.
505,000 »	618,794 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE III.			
SCIENCES ET LETTRES.			
	a.	Subsides et encouragements littéraires et scientifiques; voyages et missions littéraires, scientifiques ou archéologiques; fouilles et travaux dans l'intérêt de la science et de l'archéologie nationale	fr. 60,000 »
	b.	Secours à des littérateurs ou savants qui sont dans le besoin, ou aux familles de littérateurs ou savants décédés	4,500 »
	c.	Sociétés littéraires et scientifiques.	86,000 »
	d.	Prix quinquennaux et décennaux fondés par les arrêtés royaux du 1 ^{er} décembre 1845, du 6 juillet 1851, du 20 décembre 1882 et du 50 avril 1893; frais des jurys.	28,000 »
	e.	Souscriptions; acquisition d'ouvrages destinés aux bibliothèques populaires	60,000 »
11	f.	Frais du bureau de l'Union internationale pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; frais d'impressions et autres dépenses relatives à l'exécution de la loi du 30 septembre 1887.	2,400 »
	g.	Encouragements à la littérature et à l'art dramatique (littéraire et musical).	72,000 »
	h.	Publication de la <i>Bibliotheca belgica</i>	12,200 »
	i.	Office international de bibliographie: rédaction et administration	50,000 »
	j.	Part contributive de la Belgique dans les frais de publication du <i>Woordenboek der Nederlandsche Taal</i> (dictionnaire de la langue néerlandaise)	7,000 »
	k.	Location de tables d'études aux stations zoologiques, physiologiques et biologiques à l'étranger.	10,750 »
	l.	Office central des Associations internationales.	20,000 »
	m.	Acquisition et reliure d'ouvrages scientifiques ou littéraires; impressions et dépenses diverses pour le service spécial de l'administration des Sciences et des Lettres	4,000 »
12	»	Institut historique belge de Rome.	
	a.	Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique: traitements et salaires du personnel; traitements de disponibilité	57,000 »
	b.	Jetons de présence; examen et jugement du concours de la fondation De Keyn	29,400 »
	c.	Frais d'impression; prix des concours	74,000 »
13	d.	Chauffage, éclairage et frais d'entretien du Palais des Académies; frais divers	1,080,000 »
	e.	Frais de la Commission royale d'histoire; publication des <i>Chroniques belges inédites</i> ; rédaction et publication de la <i>Table chronologique</i> des chartes, diplômes, lettres-patentes et autres actes imprimés concernant l'histoire de la Belgique.	50,000 »
	f.	Publication d'une <i>Biographie nationale</i>	12,000 »
	g.	Publication d'une collection des grands écrivains du pays.	2,500 »
A REPORTER.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
595,850 »	188,400 »	<p>ART. 11. — L'augmentation provient : 1° de la nécessité où se trouve le Gouvernement de majorer le montant des subsides pour missions, pour travaux et fouilles dans l'intérêt de la science ainsi que des subsides attribués aux sociétés littéraires et scientifiques dont les publications, qui ne peuvent être interrompues, entraîneront des dépenses fort supérieures à celles de 1914 ; 2° des frais plus élevés des jurys quinquennaux et décennaux, des bibliothèques populaires et des impressions pour le service spécial de l'administration des Sciences et des Lettres.</p> <p>Il n'y a plus lieu de prévoir le crédit affecté à la part contributive de la Belgique dans les frais du bureau des recherches sismologiques à Strasbourg, non plus que la location de tables d'études à la station zoologique de Naples.</p> <p>Par contre un nouveau crédit est inscrit au profit de l'Office central des Associations internationales. A raison de la Société des Nations et de la politique à suivre par la Belgique à l'égard des associations internationales, il importe pour notre pays de s'assurer le centre international le plus développé du monde.</p>
35,000 »	40,500 »	
1,284,900 »	125,000 »	<p>ART. 15. — Les dépenses normales de 1919 sont majorées :</p> <p>1° de 24,500 francs du chef des augmentations de traitement allouées au personnel ;</p> <p>2° de 87,400 francs du chef de la majoration du prix des impressions, des frais de déplacement, de l'éclairage, du chauffage, et des frais d'entretien du Palais des Académies ; il comprend, en outre, une somme de 1,950,000 francs destinée à la réfection intérieure du Palais des Académies, au renouvellement du mobilier, de la bibliothèque, etc. Le Palais et toutes les collections académiques ont eu particulièrement à souffrir de l'occupation.</p>
1,715,750 »	553,900 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandes POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,713,750 »	333,900 »	
65,000 »	10,000 »	ART. 14 — La majoration comprend une somme de 5,500 francs du chef des augmentations réglementaires de traitement et une autre de 20,800 francs du chef du renchérissement des matières, des impressions, etc.
145,000 »	110,000 »	
148,000 »	»	ART. 16 — La charge temporaire est destinée à la remise en état du mobilier, des collections, de la bibliothèque, de la batterie d'accumulateurs, des instruments, etc.
60,000 »	40,000 »	
54,500 »	»	ART. 18. — La charge temporaire comprend :
224,700 »	180,000 »	1° une somme de 15,870 francs pour l'équipement de la station météorologique de Raversyde, le remplacement d'appareils scientifiques et l'aménagement d'un atelier de mécanique; 2° une somme de 17,000 francs destinée à couvrir les dépenses de renouvellement du matériel.
415,000 »	7,500 »	ART. 20 — La charge temporaire couvrira les frais de l'impression des catalogues des manuscrits et de numismatique et d'un catalogue des ouvrages de références de la salle de lecture, ainsi que de l'ameublement du service des cartes et plans et de la section de numismatique.
140,000 »	76,500 »	
149,700 »	80,500 »	ART. 22 — 40,000 francs en charge temporaire pour le matériel et les collections de la bibliothèque, le remplacement de microtomes hors d'usage et la continuation des travaux de recherches des ignaoudons à Bernis-art.
125,000 »	36,000 »	Le pouvoir occupant a mis le Musée dans l'obligation de reprendre, dès 1916, les fouilles interrompues depuis de longues années. Avec l'appui très intelligent de la direction du charbonnage de Bernissart, les travaux ont été entrepris et poursuivis méthodiquement. On est actuellement à proximité du gisement.
55,000 »	»	
150,000 »	56,000 »	
39,100 »	»	
3,440,750 »	930,400 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations</i>
3,440,750 »	950,400 »	
42,200 »	9,000 »	
3,482,950 »	959,400 »	
1,500 »	»	
3,000 »	»	
2,800,000 »	5,000,000 »	ART. 50. — La majoration provient de l'augmentation des traitements du corps professoral décrétée par la nouvelle législation et d'autres augmentations de traitements réglementaires dues au personnel scientifique.
»	6,000 »	
20,000 »	»	
1,500,000 »	1,445,000 »	ART. 55. — Pour la fixation du crédit, il a fallu tenir compte de la majoration des prix de revient et des dépenses occasionnées par l'affluence des étudiants dans les deux Universités de l'Etat
158,000 »	90,000 »	
192,000 »	20,000 »	ART. 55 — Y compris le surcroît de dépenses que nécessitera l'organisation des jurys; la charge temporaire de 47,000 francs est destinée à l'organisation d'une 5 ^e session prévue par la loi du 14 février 1919.
20,000 »	2,000 »	ART. 56 — Comme pour l'article 55.
4,674,500 »	6,561,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NOMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
57	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 sur la collation des grades académiques et le programme des examens universitaires : frais de voyage et indemnités de vacation aux membres du jury. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale (art. 17, lettre f, de la loi du 12 avril 1894)
38	»	Jury d'homologation et d'examen institué en exécution de l'article 7 de la loi du 10 avril 1890 : matériel; salaire de l'huissier et frais divers. Frais du jury d'homologation siégeant en matière électorale (<i>Y compris une somme de 5,000 francs en charge temporaire</i>)
39	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : frais de route et de séjour et indemnités de séance aux membres. Matériel de la Commission
40	»	Commission d'entérinement des diplômes académiques : indemnité du secrétaire adjoint
41	»	Frais du concours universitaire : impression des mémoires couronnés et d'autres ouvrages intéressant les universités
42	»	Subsides pour encourager la publication des travaux des membres du personnel des universités, et pour subvenir aux frais des missions ayant principalement pour objet l'intérêt de l'enseignement supérieur. Souscriptions
45	»	Frais de publication du vingt et unième rapport triennal sur la situation de l'enseignement supérieur donné aux frais de l'État
		TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.
CHAPITRE V.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
44	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : traitement du secrétaire, du bibliothécaire et de l'expéditeur
45	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen : frais de route et de séjour des membres du Conseil; impressions, autographes, copies et autres travaux ordonnés par ledit Conseil. Bibliothèque : acquisition d'ouvrages et reliures Dépenses et frais divers. Frais de la Commission de réforme de l'enseignement moyen. (<i>Y compris une somme de 16,510 francs en charge temporaire.</i>)
46	»	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique; contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État : traitements du personnel, indemnités. (<i>Y compris une somme de 3,500 francs en charge temporaire.</i>)
		A REPORTER. fr.

DEVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
4,674,500 »	6,561,000 »	
27,200 »	5,000 »	
8,000 »	5,000 »	ART. 58. — La charge temporaire est destinée au renouvellement du matériel
7,500 »	»	
3,000 »	»	
30,000 »	20,000 »	
21,000 »	»	
»	500 »	
4,771,200 »	6,591,500 »	
2,500 »	2,959 »	
18,930 »	»	ART. 45. — La charge temporaire est nécessaire pour couvrir les frais de la commission de Reforme de l'enseignement moyen, dont les travaux ne sont pas terminés.
69,400 »	90,930 »	ART. 46. — Augmentation provisoire de 3,500 francs pour couvrir les dépenses de la commission d'enquête instituée pour juger la conduite de certains agents pendant l'occupation
90,630 »	93,909 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
47	,	Inspection des établissements d'instruction moyenne, des cours de dessin, des cours d'ouvrages manuels, de l'enseignement de la gymnastique et de la musique (service mixte avec l'administration de l'enseignement primaire); contrôle de la comptabilité des secrétaires-trésoriers des établissements d'enseignement moyen de l'État : frais de route et de séjour; rémunérations; missions; frais de bureau. (Y compris une somme de 15,400 francs en charge temporaire.)	
		Traitements ou indemnités du personnel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur :	
48	a.	Pour garçons, à Nivelles et à Gand	fr. 78,457 50
	b.	Pour filles, à Bruxelles et à Liège	78,457 50
		Matériel des sections normales d'enseignement moyen du degré inférieur. (Y compris une somme de 8,000 francs en charge temporaire) :	
49	a.	Pour garçons, à Nivelles et à Gand	11,550 »
	b.	Pour filles, à Bruxelles et à Liège.	42,670 »
50	,	Jurys d'examen de l'enseignement moyen; cours temporaire préparatoire : frais de voyage, de séance et de vacation; indemnités et rémunérations de toute espèce. (Y compris une somme de 65,000 francs en charge temporaire.)	
51	,	Jurys d'examen de l'enseignement moyen : matériel (Y compris une somme de 2,400 francs en charge temporaire)	
		Subsides (traitements, indemnités, suppléments de minerval, etc.) :	
	a.	Aux athénées royaux (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881)	2,416,666 67
	b.	Aux écoles moyennes (lois du 1 ^{er} juin 1850 et du 15 juin 1881)	2,837,624 33
52	c.	Indemnités à des membres du personnel des athénées et des écoles moyennes de l'État atteints par des malheurs de famille (secours, frais de maladie et de funérailles)	10,000 »
	d.	Traitement et frais de voyage d'un membre du personnel de l'enseignement normal moyen chargé de conférences d'art dans les écoles moyennes de l'État pour filles.	5,250 »
	e.	Subsides aux écoles belges à l'étranger: Traitements ou indemnités aux membres du personnel des établissements d'enseignement moyen de l'État, à l'armée ou à l'étranger. Avances à leurs femmes, à leurs descendants ou à leurs ascendants. Traitements ou indemnités à des professeurs chargés de l'enseignement dans les écoles belges pour réfugiés	200,000 »
			A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
90,650 »	93,909 »	
35,400 »	»	Art. 47. — Y compris une somme de 15,400 francs destinée à payer les frais de déplacement des membres de la commission d'enquête.
156,875 »	192,837 »	
24,000 »	13,469 »	Art. 49. — La charge temporaire résulte de l'augmentation des fournitures de matériel.
150,000 »	28,624 »	Art. 50. — Y compris en charge temporaire les frais d'une session extraordinaire des jurys chargés de procéder aux examens de professeur agrégé et de régente et les frais d'une session d'examen pour l'obtention du diplôme de capacité pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles moyennes de l'Etat pour garçons et pour filles.
6,700 »	»	Art. 51. — Charge temporaire pour parer aux dépenses de matériel qu'entraînera la session extraordinaire du jury d'examen de professeur agrégé et de régente.
3,489,541 »	1,974,119 »	
5,953,146 »	2,299,938 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
55	»	Bourses aux élèves des écoles moyennes de l'État et des écoles moyennes patronnées. Bourses aux élèves belges à l'étranger. (Y compris une somme de 74.000 francs en charge temporaire).
54	a.	Établissements communaux ou provinciaux d'instruction moyenne du 1 ^{er} et du 2 ^d degrés pour garçons : subsides aux provinces et aux communes. Traitements ou indemnités aux professeurs de ces établissements, à l'armée ou à l'étranger. Avances à leurs femmes, à leurs descendants ou à leurs ascendants. fr. 188,548 »
	b.	Part d'intervention de l'État dans le paiement des traitements de disponibilité des professeurs de l'ancien collège communal d'Ypres, supprimé. 560 »
55	»	Établissements communaux d'enseignement moyen pour filles : subsides
56	»	Concours général entre les établissements d'instruction moyenne : frais de route, de séjour et de vacation des délégués; indemnités aux membres des jurys et aux personnes adjointes à ces jurys. Impressions, fournitures et frais divers. (Y compris une somme de 15,250 francs en charge temporaire).
57	»	Indemnité à un professeur de l'enseignement moyen du premier degré sans emploi.
58	»	Traitements de disponibilité des membres du personnel administratif et enseignant des établissements normaux d'instruction moyenne, des établissements d'instruction moyenne dirigés par l'État et des inspecteurs de ces établissements.
59	a.	Publication d'ouvrages classiques; encouragements; subsides; souscriptions. 15,000 »
	b.	Acquisition d'ouvrages et achats divers intéressant le service spécial de l'enseignement moyen. Frais d'impressions intéressant exclusivement ce service. 10,000 »
	c.	Missions dans l'intérêt de l'enseignement moyen. Indemnités; frais de voyage. 15,000 » (Y compris une somme de 20,000 francs en charge temporaire).
60	»	Frais de publication des 21 ^e et 22 ^e rapports triennaux sur l'état de l'enseignement moyen.
61	»	Musée pédagogique de l'enseignement moyen. Organisation des cours et conférences
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.
CHAPITRE VI.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE.		
62	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement primaire : traitements des secrétaires et du bibliothécaire
		A REPORTER. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
5,955,146 »	2,299,958 »	
39,500 »	69,000 »	Art. 55. — La somme portée en charge temporaire est destinée à allouer des bourses aux élèves belges à l'étranger (réfugiés) et à payer des bourses d'études non liquidées.
188,908 »	57,537 »	
49,100 »	22,391 »	
48,750 »	»	Art. 56. — La charge temporaire est occasionnée par la majoration des frais de déplacement et par l'accroissement considérable des frais d'impression et de fournitures.
2,000 »	»	
93,000 »	8,280 »	
40,000 »	»	Art. 59 — Comme à l'article 58.
19,000 »	»	Art. 60 — Publication simultanée des rapports concernant deux périodes triennales. Ce crédit doit, en outre, être augmenté par suite de l'accroissement des frais d'impression.
10,000 »	»	Art. 61. — Le crédit a été calculé de manière à permettre d'organiser au musée pédagogique, en vue d'en mieux faire apprécier l'importance et d'étendre son influence dans l'enseignement, des cours et conférences destinés au personnel des établissements d'instruction.
6,442,404 »	2,456,966 »	
2,000 »	»	
2,000 »	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
2,000 »	»	
9,500 »	2,000 »	
641,400 »	80,000 »	
457,500 »	76,500 »	
1,110,400 »	128,500 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.							
						REPORT. . . . fr.			
66	a.	Traitements des inspecteurs diocésains principaux et des inspecteurs diocésains des écoles primaires					fr. 160,000	»	
	b.	Frais de route et de séjour des délégués des chefs des cultes protestant et israélite.					800	»	
	c.	Traitements et indemnités du personnel des établissements normaux de l'État					800,000	»	
		DÉSIGNATION PAR GRADES.	NOMBRE d'agents.	CLASSE.	TRAITEMENT PAR AN (taux prévu par l'arrêté royal du 14 juin 1912).	INDEMNITÉS du chef de logement et de cours-tourées par les agents en dehors de leurs attribution.	MONTANT de la dépense.	Observations.	
		Écoles normales d'instituteurs :							
		Directeurs	7	»	4,500 à 6,000	3,000	40,400		
		Économés	7	»	2,400 » 3,800	4,200	25,200		
		Professeurs	85	»	2,500 » 3,000	»	267,650		
		Surveillants	22	»	1,500 » 3,000	3,200	49,600		
		Gens de service	15	»	1,000 » 1,600	»	22,750		
		Écoles normales d'institutrices :							
		Directrices	6	»	3,800 à 5,000	1,260	29,500		
		Économés	6	»	2,000 » 3,400	2,000	19,980		
		Régentes et professeurs	74	»	2,500 » 4,500	»	246,250		
		Maitresses d'études	21	»	1,500 » 2,800	2,900	48,040		
		Gens de service	10	»	1,000 » 1,600	»	14,040		
		Augmentations de traitement aux agents, au cours de l'exercice, et indemnités aux agents intérimaires.						763,410	
								36,590	
							TOTAL	800,000	
	b.	Traitements de disponibilité des membres du personnel des établissements normaux de l'État						33,000	»
	c.	Cours temporaires pour le perfectionnement des professeurs de travail manuel des écoles normales. Cours normaux temporaires et conférences d'initiation : 1° pour le personnel de l'inspection et pour celui des écoles normales primaires; 2° pour les instituteurs et les institutrices des écoles communales, des écoles adoptées et des écoles privées subsidiées. Indemnités aux personnes chargées de ces cours et conférences ou appelées à y assister. Indemnités aux membres des jurys chargés des examens de capacité pour l'enseignement de diverses branches ayant fait l'objet de cours normaux temporaires. Frais divers						75,000	»
	d.	Subsides aux chefs des établissements normaux pour couvrir une partie des frais des écoles d'application (Y compris une somme de 30,000 francs en charge temporaire).						200,000	»
68	»	Frais des jurys d'admission dans les écoles normales primaires de l'État; frais des jurys de sortie dans les écoles normales de l'État, ainsi que dans les écoles normales agréées; frais des jurys d'examen d'instituteur établis en vertu de l'article 24 de la loi organique de l'enseignement primaire (1914). Frais des cours préparatoires à l'examen d'inspecteur. Frais de jury d'examen pour le certificat d'aptitude aux fonctions d'inspecteur cantonal de l'enseignement primaire; frais des cours frœbeliens et des jurys chargés d'entériner ou de délivrer le diplôme d'institutrice gardienne (Y compris une somme de 30,000 francs en charge temporaire.)							
							A REPORTER. . . .	fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,110,400 »	128,500 »	
160,800 »	5,000 »	
1,110,000 »	100,000 »	ART. 67. — La charge temporaire de 50,000 francs est nécessaire pour l'organisation de conférences spéciales (économie domestique, agriculture, etc.).
60,000 »	30,000 »	ART. 68 — La charge temporaire doit faire face à la majoration provisoire des frais de vacation.
2,441,200 »	263,500 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
69	»	Frais d'impression, achat de registres et fournitures diverses pour le service spécial de l'administration de l'enseignement primaire	
70	»	Achats de livres et fournitures classiques à l'intention des écoles pour réfugiés établies à l'étranger	
71	»	Amélioration et location des locaux et matériel des écoles normales primaires de l'État	
72	»	Bourses aux élèves des écoles normales de l'État et des écoles normales agréées, ainsi qu'aux enfants d'instituteurs qui se disposent à fréquenter ces écoles. Subsidés aux écoles normales agréées	
73	»	Écoles normales belges à l'étranger	
74	a.	Frais des conférences des instituteurs.	fr. 172,000 »
	b.	Récompenses aux instituteurs primaires communaux, adoptés ou subsidiés, qui donnent avec le plus de succès l'enseignement théorique et pratique des notions d'agriculture; frais de visite des écoles tenues par les instituteurs concurrents; frais du jury; frais divers	60,000 »
75	»	Indemnités aux instituteurs et aux institutrices porteurs d'un ou de plusieurs certificats de capacité pour l'enseignement de certaines branches conformément aux prescriptions de l'article 54 de la loi organique de l'enseignement primaire	
76	»	Frais de l'inspection médicale scolaire	
77	»	Construction, acquisition, amélioration et ameublement de maisons d'école; frais de surveillance et de contrôle; frais de confection de meubles et de plans-types.	
78	»	Service annuel ordinaire de l'instruction primaire; subsides en faveur du service ordinaire de l'instruction primaire à répartir conformément aux dispositions de la loi organique de 1914, entre les écoles communales, les écoles adoptées et les écoles privées non adoptées réunissant les conditions légales d'adoption. Part de l'État dans les indemnités de direction aux chefs d'école titulaires d'une classe ou qui ont la direction de cinq classes au moins. (Crédit non limitatif.)	
79	»	Enseignement primaire à l'armée	
80	»	Subsidés complémentaires et subsidés extraordinaires à accorder dans des cas tout-à-fait exceptionnels, par application de la loi organique de l'enseignement primaire. (Crédit non limitatif.)	
81	»	Subsidés pour l'enseignement des travaux manuels dans les écoles primaires communales adoptées ou privées subsidiées pour garçons	
82	»	Part de l'État dans les augmentations de traitement légalement obligatoires accordées aux instituteurs. Subsidés aux communes et aux directions des écoles adoptables à titre d'intervention de l'État dans les augmentations de traitement accordées par périodes biennales et triennales de services aux instituteurs diplômés ou dispensés non mariés et vivant en commun. (Crédit non limitatif.)	
A REPORTER			

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations</i>
2,441,200 »	265,500 »	
55,000 »	8,000 »	
»	2,000 »	
500,000 »	20,000 »	
750,000 »	50,000 »	
»	25,000 »	
252,000 »	100,000 »	
50,000 »	50,000 »	
100,000 »	40,000 »	
250,000 »	50,000 »	
19,000,000 »	5,000,000 »	
»	75,000 »	
5,800,000 »	1,600,000 »	ART. 80. — Il a été tenu compte de ce que de nombreuses communes, ruinées par la guerre, ne pourront plus équilibrer leurs budgets scolaires sans l'aide exceptionnelle du trésor public.
50,000 »	15,000 »	
5,800,000 »	2,000,000 »	ART. 82. — Crédit mis en rapport avec l'application de la nouvelle loi sur l'enseignement primaire.
32,788,200 »	9,278,500 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT fr.
83	»	Part de l'État dans les indemnités accordées aux instituteurs communaux, adoptés et adoptables en congé pour maladie, rappelés sous les drapeaux, ayant contracté un engagement comme volontaires de guerre ou absents pour tout autre fait résultant de l'état de guerre
84	»	Part de l'État dans les traitements de disponibilité d'instituteurs primaires communaux ou adoptés, pour 1919 et exceptionnellement pour les exercices antérieurs.
85	»	Subside compensateur aux écoles primaires libres inspectées réunissant les conditions déterminées par l'article 15 de la loi organique de 1914
86	»	Part de l'État dans les frais de l'enseignement religieux donné par des délégués des ministres du culte aux élèves des écoles primaires communales, en cas de refus du personnel enseignant de se charger de ce soin, et d'insuffisance du clergé paroissial.
87	»	Part de l'État dans la délivrance, par les communes, des fournitures classiques, en cas d'insuffisance de l'allocation prévue à l'article 22 de la loi organique. (<i>Crédit non limitatif.</i>)
88	»	Service annuel ordinaire des écoles gardiennes et des crèches. — Service annuel ordinaire des écoles d'adultes. (<i>Sont autorisés, éventuellement, les transferts de l'article 88 à l'article 78 et vice versa.</i>)
89	»	Suppléments de traitement à accorder aux institutrices gardiennes laïques diplômées des écoles communales adoptées et adoptables.
90	»	Subsides aux communes ou aux directions des institutions privées pour le soutien des classes ménagères d'ordre primaire
91	»	Musée scolaire national : personnel; traitements et indemnités
92	»	Musée scolaire national : matériel; frais d'administration; expositions pédagogiques en Belgique et à l'étranger. (<i>Y compris une somme de 1,200 francs en charge temporaire.</i>)
	a.	Publications intéressant l'instruction primaire; abonnements; souscriptions; acquisition d'ouvrages pour les bibliothèques des écoles normales et pour les bibliothèques cantonales fr. 50,000 »
95	b.	Frais des bibliothèques des conférences cantonales et des musées scolaires cantonaux; achat de collections et d'appareils; meubles; frais d'impression de catalogues; indemnités aux instituteurs chargés de la tenue des bibliothèques et de la conservation des collections scientifiques 60,000 »
	c.	Missions et frais de voyage dans l'intérêt du service de l'enseignement primaire 10,000 »
94	»	Frais de publication du vingt-quatrième rapport triennal sur la situation de l'enseignement primaire (années 1912, 1913 et 1914); achat et envoi d'exemplaires; frais de reliure; frais divers.
		TOTAL DU CHAPITRE VI fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
52,788,200 »	9,278,500 »	
130,000 »	100,000 »	
90,000 »	60,000 »	
435,000 »	175,000 »	
10,000 »	4,500 »	
300,000 »	300,000 »	
3,130,000 »	1,260,000 »	
460,000 »	115,000 »	
85,000 »	50,000 »	
6,000 »	»	
5,500 »	2,000 »	Ast. 92. — La charge temporaire est nécessaire pour la réinstallation d'objets enlevés.
100,000 »	10,000 »	
20,000 »	»	
37,579,700 »	11,353,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE VII.		
BEAUX-ARTS.		
<i>Encouragements en faveur des arts plastiques et graphiques.</i>		
	a.	Commandes et acquisitions d'œuvres d'artistes belges et étrangers vivants ou d'artistes dont le décès ne remonte pas à plus de dix ans; subsides aux établissements publics, aux communes et aux provinces pour aider à la commande ou à l'acquisition d'œuvres d'art; travaux de peinture murale avec le concours des communes et des établissements intéressés. fr. 233,000 »
95	b.	Encouragements à la gravure en taille-douce, à la gravure en médailles, aux publications relatives aux beaux-arts et à l'archéologie; subsides; fouilles artistiques et archéologiques; souscriptions et acquisitions d'œuvres d'un intérêt artistique ou archéologique; acquisition et reliure d'ouvrages pour le service spécial de la direction des beaux-arts; frais de réception, de déballage et de réemballage, etc., d'œuvres d'art envoyées à l'examen ou à d'autres titres; quote-part de l'administration des beaux-arts dans les frais du bureau de l'Union internationale de Berne pour la protection des œuvres littéraires et artistiques; dépenses diverses 20,000 »
	c.	Subsides à des fabriques d'église à titre d'encouragement pour l'exécution d'objets mobiliers religieux offrant un caractère artistique reconnu 70,000 »
	d.	Subsides et encouragements à des artistes qui ont donné des preuves de mérite; voyages à l'étranger et dans le pays, dans l'intérêt de leurs études; missions; secours aux familles d'artistes décédés 30,000 »
96	»	Expositions générales des beaux-arts; part d'intervention de l'État dans les frais d'acquisition, pour les musées locaux, d'œuvres d'artistes belges et étrangers envoyées aux expositions. Subsides aux sociétés instituées pour l'encouragement des beaux-arts, aux expositions locales, aux expositions organisées à l'étranger dans l'intérêt de l'École belge
97	»	Conseil supérieur des beaux-arts. Traitement du secrétaire. Frais divers
<i>Encouragements en faveur de l'enseignement des arts plastiques et graphiques.</i>		
98	»	Institut supérieur et Académie royale des beaux-arts d'Anvers: dotation de l'État destinée, avec la subvention de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses du personnel, du matériel et des acquisitions pour le musée ancien
99	»	Académies et écoles de dessin: subsides, acquisitions de médailles et de livres. Acquisition et frais d'entretien de modèles destinés à l'enseignement
100	»	Inspection des académies et des écoles de dessin: travaux d'écritures et autres incombant spécialement au service des académies et écoles
101	»	Conseil de perfectionnement de l'enseignement des arts du dessin
A REPORTER.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
355,000 »	90,000 »	
100,000 »	40,000 »	
2,000 »	5,000 »	
183,405 »	110,000 »	
280,000 »	300,000 »	
12,000 »	14,000 »	
1,000 »	»	- Art. 99. — Les causes marquantes d'augmentation du crédit sont : le développement normal des académies des beaux-arts et des écoles de dessin, dont le nombre augmente incessamment ; la nécessité de procurer à ces institutions, dont certaines ont en leur bibliothèque pillée ou détruite, des ouvrages pour lesquels il faut prévoir que les demandes de souscriptions vont se faire très nombreuses ; l'augmentation considérable du prix des médailles en argent, que le Gouvernement accorde aux lauréats de ces institutions.
955,405 »	559,000 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT fr.
102	»	Subsides à de jeunes artistes pour les aider dans leurs études	
103	a.	Grands concours de peinture, de sculpture, d'architecture et de gravure : pensions des lauréats	fr. 20,000 »
	b.	Frais relatifs à ces concours	30,000 »
104	»	Reproduction des objets d'art destinés aux échanges internationaux et frais relatifs à ces échanges; dépenses diverses	
<i>Musées royaux; musée Wiertz</i>			
105	a.	Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée moderne : personnel et frais de surveillance	fr. 101,125 »
	b.	Musée Wiertz : personnel et frais de surveillance	8,500 »
106	a.	Musées royaux de peinture et de sculpture; Musée moderne : matériel et acquisitions; frais d'impression des catalogues; frais divers et imprévus	fr. 440,000 »
	b.	Musée Wiertz : matériel; frais divers et imprévus	6,500 »
107	»	Musées royaux du Cinquantenaire. Personnel : traitements d'activité et de disponibilité; frais d'étude des collections	
108	»	Musées royaux du Cinquantenaire : matériel et acquisitions. Jetons de présence des membres de la Commission de surveillance et des Comités de sections. Frais d'impression et de vente du catalogue. Dépenses diverses	
<i>Monuments publics.</i>			
109	»	Monuments à élever aux hommes illustres de la Belgique; subsides aux villes et aux provinces; médailles à consacrer aux événements mémorables	
<i>Restauration des monuments et conservation des œuvres d'art.</i>			
110	a.	Subsides aux provinces, aux villes et aux communes dont les ressources sont insuffisantes pour la restauration des monuments	fr. 115,000 »
	b.	Subsides pour la restauration et la conservation des objets d'art et d'archéologie appartenant aux administrations publiques, aux églises, etc.; travaux d'entretien aux propriétés de l'État qui ont un intérêt exclusivement historique ou artistique. Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations et à ces travaux	12,000 »
111	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour restaurations artistiques aux édifices religieux classés comme monuments — Missions et frais d'études relatifs à ces restaurations	
			A REPORTER fr.

DÉVELOPPEMENTS. DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées	<i>Observations.</i>
955,405 »	559,000 »	
17,000 »	10,000 »	
50,000 »	56,860 »	ART. 103. — Il est indispensable de prévoir une somme de 50,000 francs pour les frais relatifs au concours de cette année. Les concurrents aux épreuves éliminatoires seront fort nombreux, ces concours n'ayant plus eu lieu depuis 1914, et, d'autre part, les dépenses relatives au matériel et les frais de modèles seront beaucoup plus élevés.
20,000 »	18,000 »	
109,625 »	56,500 »	ART. 105. — La somme sollicitée doit, entre autres, mettre le Département en mesure d'accroître le personnel par la nomination d'attachés, chargés de services nouveaux, dont la nécessité se fait sentir depuis plusieurs années, et par la désignation d'un conservateur au musée Wiertz.
446,500 »	80,000 »	ART. 106. — Une augmentation de 500,000 francs est nécessaire pour que le Gouvernement puisse, en vue d'un accroissement raisonnable des collections nationales, participer encore aux ventes d'œuvres d'art dont les prix se sont considérablement élevés depuis une vingtaine d'années.
224,700 »	196,700 »	Le surplus de l'augmentation du crédit s'explique par le renchérissement du combustible, des livres, des photographies, des matières nécessaires pour l'entretien des locaux, etc.
254,000 »	60,000 »	
70,000 »	30,000 »	ART. 109. — Il faut prévoir que le Gouvernement sera sollicité d'intervenir dans les frais des nombreux monuments de l'espèce que les villes et les provinces vont ériger. Comme l'intervention de l'État pourra, pour la plupart de ces monuments, se répartir sur plusieurs exercices, la somme demandée pour 1919 suffira aux premiers besoins.
125,000 »	50,000 »	
200,000 »	50,000 »	
2,450,250 »	1,145,860 »	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1919	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
2,450,250 »	1,145,560 »	
21,500 »	49,000 »	
89,000 »	20,000 »	
15,000 »	10,000 »	
5,000 »	4,000 »	
222,725 »	149,000 »	ART. 116. — Le crédit servira entre autres à pourvoir à plusieurs nominations et promotions dans le personnel de l'institution. Ces nominations sont tout à fait indispensables. Elles sont nécessitées par l'élargissement du programme d'enseignement.
120,055 »	89,000 »	ART. 117. — Cette somme est destinée, avec les augmentations des subventions de la ville et de la province, à payer en plus les traitements d'un professeur d'histoire de la musique, d'un professeur de harpe et d'un surveillant.
74,000 »	51,000 »	
72,190 »	150,000 »	
280,000 »	550,000 »	ART. 120. — De nouvelles écoles de musique se sont fondées en 1915, 1914 et pendant l'occupation; d'autres se sont développées. Le Département devra intervenir dans le budget des premières et augmenter sa subvention en faveur des secondes. Le prix des médailles en argent à décerner aux lauréats des écoles de musique, le prix des livres, des publications musicales a augmenté dans de fortes proportions. Il faut prévoir, d'autre part, que beaucoup de jeunes musiciens, atteints par les événements, s'adresseront aux Beaux-Arts en vue d'obtenir des subsides, quand les comités de secours cesseront de fonctionner, ce qui ne tardera guère.
5,347,480 »	1,965,560 »	La Commission pour la publication des œuvres des anciens musiciens belges demande une augmentation du subside annuel qui lui permet de poursuivre ses travaux. Enfin, les frais du concours de composition musicale seront fort élevés, par suite du grand nombre de participants. La charge temporaire est destinée aux frais d'organisation du concours de Rome de composition musicale.

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT . . . fr.
121	a.	Inspection des écoles de musique. fr. 40,000 »
	b.	Conseil de perfectionnement des études musicales 4,000 »
122	»	Part de l'État dans les traitements des membres du personnel administratif et enseignant des établissements d'enseignement communal ressortissant à l'administration des Beaux-Arts, qui, par dérogation à l'article 3 de la loi du 31 mars 1884, sont mis en disponibilité par le Ministre des Sciences et des Arts
		TOTAL DU CHAPITRE VII. . . fr.
CHAPITRE VIII.		
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES		
123	»	Secours à accorder pour frais de dernière maladie et de funérailles aux familles de fonctionnaires et employés décédés ou d'agents pensionnés de l'administration centrale qui se trouvent dans une situation malheureuse. Rente annuelle et viagère de 2,500 francs due en vertu du legs fait à l'État par M. Vermeersch (arrêté royal du 9 février 1914). Dépenses imprévues non libellées au budget
124	»	Subsides aux fédérations des sociétés belges de gymnastique.
		TOTAL DU CHAPITRE VIII . . . fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE IX.		
SERVICES DIVERS.		
125	»	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux.
		A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919	DÉPENSES arrêtées.	<i>Observations.</i>
3,547,480 »	1,965,560 »	
14,000 »	5,000 »	
1,000 »	4,000 »	
5,562,480 »	1,972,560 »	
11,000 »	3,300 »	
5,000 »	»	
16,000 »	5,500 »	
500,000 »		<p>Avr. 125 — Un subside de 25,000 francs avait été promis en 1914 à l'administration communale de Nieuport en vue de la reconstruction des bâtiments de l'école moyenne de l'Etat pour filles, détruits par un incendie.</p> <p>Les événements n'ont pas permis la liquidation de ce subside.</p> <p>Six écoles moyennes de l'Etat ayant été complètement ou partiellement détruites pendant la guerre, il y a lieu d'aider les communes à les reconstruire ou à établir des pavillons provisoires.</p> <p>Chaque pavillon, à raison de neuf classes, gymnase, logement du directeur, etc., reviendrait à environ 72,000 francs, soit pour six pavillons 432,000 francs.</p> <p>Dans le cas où les communes préféreraient reconstruire immédiatement, ces subsides seraient affectés à cet objet.</p> <p>D'autre part, une somme de 45,000 francs au moins sera nécessaire pour l'ameublement des établissements d'instruction moyenne de l'Etat.</p>
500,000 »	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
126	»	Enseignement primaire. — Construction, ameublement, etc., de maisons d'école et d'écoles normales
127	»	Subventions de vie chère aux instituteurs et aux institutrices des écoles primaires et gardiennes communales, adoptées et privées subsidiées, ainsi qu'au personnel administratif enseignant des écoles normales agréées (<i>crédit non limitatif</i>)
128	»	Subventions de vie chère aux fonctionnaires, employés et agents salariés de l'État
129	»	Musée des beaux-arts de Tournai. — Part d'intervention de l'État (2 ^e annuité)
130	»	Cathédrale de Tournai. Dégagement
131	»	Musée des beaux-arts de Huy. Acquisition et aménagement
132	»	Jubé de l'église Sainte-Waudru, à Mons. Reconstitution (1 ^{re} annuité)
133	»	Musées royaux du Cinquantenaire. Acquisition de vitrines
134	»	Théâtre royal de la Monnaie. Subside
135	»	Rapatriement des objets d'art évacués de la région dévastée et rassemblés en France. Manutention, emballage, transport, paiement du personnel; frais divers
136	»	Rapatriement des œuvres d'art moderne ayant figuré aux expositions étrangères, en 1914, et aux expositions organisées, pendant la guerre, dans les pays neutres ou alliés
137	»	Service des beaux-arts à l'étranger (Bureau de Londres). Frais divers
138	»	Subsides aux écoles pour enfants belges réfugiés, établies en Belgique, en pays alliés et en pays neutres
139	»	Subsides aux communes et aux directions des écoles adoptables ou privées subsidiées pour leur permettre de payer les traitements dus à leurs instituteurs pour les exercices 1914 à 1919 inclus (<i>crédit non limitatif</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
500,000 »	»	
2,775,000 »	1,000 »	ART. 126. — La moyenne annuelle de la dépense en subsides extraordinaires pendant la dernière période de quatorze années, a dépassé 1,900,000 francs; on prévoit donc, pour le présent exercice, une somme de 2,000,000 de francs pour les maisons d'école. D'autre part, l'école normale de Verviers exigera, en 1919, une dépense de 775,000 francs pour la construction, les mobiliers scolaires, l'ameublement de l'internat, l'outillage et les collections scientifiques, indépendamment d'une somme de 25,000 francs restant due pour des travaux antérieurs.
22,000,000 »	25,000,000 »	ART. 127. — Les crédits sont demandés pour le premier trimestre 1919 et pour la période antérieure du 1 ^{er} octobre 1916 au 31 décembre 1918.
8,024,000 »	1,948,081 »	
12,500 »	»	ART. 129. — La somme sollicitée représente le deuxième cinquième du subside promis à la ville de Tournai; le premier cinquième a figure au budget de 1914.
175,000 »	»	ART. 150. — Le Département des Sciences et des Arts interviendra concurremment avec le Ministère de la Justice, dans les frais de l'exécution du projet de dégagement avec le complémentaire de la cathédrale de Tournai.
19,250 »	»	ART. 151. — Le Gouvernement a décidé d'aider la ville de Huy à installer des collections d'œuvres d'art, fort intéressantes, dans un local où elle puisse leur donner un cadre approprié à leur nature et à leur importance.
15,500 »	»	ART. 152. — On a décidé de reconstituer l'une des faces de l'ancien jubé de J. Dubroeuq, de l'église Sainte-Waudru, à Mons. Cette reconstitution remettrait en valeur un monument d'art précieux et remettrait en honneur un artiste qui occupe une place importante dans l'histoire artistique du pays. La somme de 15,500 francs représente le premier tiers du subside promis.
15,250 »	»	ART. 155. — Le transfert des collections nouvelles dans les locaux récemment aménagés aux Musées royaux du Cinquantenaire a obligé le Département à commander des meubles en vue de leur exposition. Afin de parer aux besoins les plus urgents, un lot de 22 vitrines était indispensable. Cette dépense s'est élevée à 15,250 francs.
212,598 »	»	ART. 154. — Le Gouvernement a décidé d'intervenir, à titre exceptionnel et à concurrence de la moitié, dans le déficit de 425,190 francs prévu pour la saison 1919. La ville de Bruxelles paiera l'autre moitié.
75,000 »	»	ART. 155. — De nombreux objets d'art, évacués de la région dévastée, par les soins de la mission du Ministère des Sciences et des Arts, sont actuellement conservés à Paris et dans divers dépôts. Ils devront être rapatriés.
60,000 »	»	ART. 156. — Les œuvres d'art ayant figuré aux expositions étrangères en 1914, doivent être rapatriées aux frais du Gouvernement, à qui il appartient de prendre toutes les mesures nécessaires à leur parfaite conservation. Ces œuvres d'art étant nombreuses, il y a lieu de prévoir de ce chef une première dépense de 50,000 francs. Une autre somme de 50,000 francs doit permettre le rapatriement des œuvres confiées au Gouvernement qui a pris l'initiative, pendant la guerre, d'organiser des expositions dans les pays alliés et neutres, dans un but de propagande artistique et pour permettre aux nombreux artistes belges, réfugiés dans ces pays, de s'y créer des ressources.
»	5,000 »	
1,000,000 »	150,000 »	
6,000,000 »	4,000,000 »	
40,885,875 »	29,102,081 »	

BUDGET DE L'EXERCICE 1919.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Pensions et secours
III.	Sciences et lettres
IV.	Enseignement supérieur
V.	Enseignement moyen
VI.	Enseignement primaire
VII.	Beaux-arts.
VIII.	Dépenses diverses et imprévues
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
IX.	Services divers
TOTAL (Ministère des Sciences et des Arts.) fr.	

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1919.	DÉPENSES arriérées.	<i>Observations.</i>
1,565,959 »	1,555,811 »	
505,000 »	618,794 »	
5,482,950 »	959,400 »	
4,771,200 »	6,591,500 »	
6,442,404 »	2,456,966 »	
57,579,700 »	11,555,000 »	
5,562,480 »	1,972,560 »	
16,000 »	5,500 »	
57,521,695 »	25,473,351 »	
40,885,875 »	29,102,081 »	
98,405,568 »	54,575,412 »	

384)